



Réserve Naturelle Nationale  
**BALLONS COMTOIS**



## Rapport d'activités et financier 2023

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**Office National des Forêts**  
DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

  
Parc  
naturel  
régional  
des Ballons  
des Vosges  
*Une autre vie s'invente ici*

## Sommaire

|                                                                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel .....</b>                                              | <b>4</b>  |
| 1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113) .....                                          | 4         |
| 1.2. Inventaires mycologiques (opérations 511 et 514) .....                                                      | 5         |
| 1.3. Suivi des rhopalocères, odonates et orthoptères (opération 111) .....                                       | 6         |
| 1.4. Inventaire des hétérocères (opération 511) .....                                                            | 6         |
| 1.5. Inventaire des araignées de la tourbière du Grand Rossely (opération 511) – budget étude et travaux 2023 .. | 7         |
| 1.6. Suivi annuel du faucon pèlerin (opération 112) .....                                                        | 8         |
| 1.7. Inventaire des chouettes d'altitude (opération 112) .....                                                   | 8         |
| 1.8. Suivi annuel du grand tétras (opération 331) et de la gélinotte des bois (opération 112) .....              | 8         |
| 1.9. Etude des micromammifères en Forêt Domaniale (opération 514) .....                                          | 8         |
| 1.10. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514) .....                                     | 8         |
| 1.11. Suivi de l'état de conservation des habitats naturels (opérations 121, 132 et 231) .....                   | 9         |
| 1.12. Suivi nivologique (opération 514) .....                                                                    | 10        |
| 1.13. Infos naturalistes en bref .....                                                                           | 10        |
| 1.14. Base de données Serena (opération 551) .....                                                               | 10        |
| <b>2. Interventions sur le patrimoine naturel .....</b>                                                          | <b>11</b> |
| 2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion) .....                                   | 11        |
| 2.2. Gestion pastorale (opération 124) .....                                                                     | 15        |
| 2.3. Opération de génie écologique en milieu tourbeux (opération 134) .....                                      | 16        |
| 2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242) .....                                          | 16        |
| 2.5. Activités cynégétiques (opération 312) .....                                                                | 17        |
| <b>3. Gestion des fréquentations et des infrastructures .....</b>                                                | <b>20</b> |
| 3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil (OMT 41) .....                                                      | 20        |
| 3.2. Gestion des infrastructures humaines (opérations 241 et 423) .....                                          | 21        |
| <b>4. Surveillance du territoire et police de l'environnement (opération 422) .....</b>                          | <b>26</b> |
| 4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL .....                                               | 26        |
| 4.2. Surveillance pilotée par les autres services de police .....                                                | 28        |
| 4.3. Surveillance diffuse .....                                                                                  | 28        |
| 4.4. Tour de France .....                                                                                        | 29        |
| 4.5. Bilan des infractions et verbalisations .....                                                               | 30        |
| 4.6. Conclusions .....                                                                                           | 31        |
| <b>5. Information des publics et ancrage local .....</b>                                                         | <b>32</b> |
| 5.1. Entretien et renforcement de la signalétique RNBC (opération 611 et 612) .....                              | 32        |
| 5.2. Médiation et éducation à l'environnement (opération 622 et 621) .....                                       | 32        |
| 5.3. Communication (opération 612) .....                                                                         | 34        |
| 5.4. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613) .....                                    | 35        |
| <b>6. Gestion administrative &amp; relations avec les partenaires .....</b>                                      | <b>36</b> |
| 6.1. Comité consultatif .....                                                                                    | 36        |
| 6.2. Mouvement de personnel .....                                                                                | 36        |
| 6.3. Formation du personnel .....                                                                                | 37        |
| 6.4. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur .....                                           | 37        |
| <b>7. Bilan financier 2023 .....</b>                                                                             | <b>38</b> |
| <b>8. Annexes .....</b>                                                                                          | <b>40</b> |

La Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois, d'une superficie de 2260 ha se situe à l'extrême Sud du massif vosgien sur trois départements (Haute-Saône, Territoire de Belfort, Vosges). Recouverte à 95% par de la forêt de moyenne montagne, elle est la plus vaste réserve naturelle des Hautes-Vosges. Cet espace est composé de deux chaînons montagneux principaux séparés par la vallée du Rahin, et alimente quatre bassins versants. Il abrite une mosaïque de milieux et d'espèces fragiles : forêts de pentes, tourbières, chaumes, arnica, chouette de Tengmalm, pics... qui en font sa richesse.

L'Office National des Forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont été nommés gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois, créée par le décret ministériel n° 2002-962 du 4 juillet 2002.

Cette mission leur a été confiée, après consultation du Comité Consultatif et avis des communes concernées, par M. le Préfet de Haute-Saône dans le cadre d'une convention.

La mise en œuvre de cette convention reste placée sous le contrôle de la Préfecture de Haute-Saône après avis du Comité Consultatif qui réunit les partenaires de la Réserve (collectivités, propriétaires, usagers, associations et scientifiques).

**Ce rapport d'activités a pour objectif de présenter l'état d'avancement des différentes actions entreprises dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Ballons Comtois (cf. plan de gestion 2015-2024) au cours de l'année 2023.**

## 1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

### 1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)

Sur la réserve naturelle, plusieurs espèces végétales méritent une attention particulière de la part des gestionnaires, étant donné leur degré de rareté et de menace à l'échelle de la Franche-Comté et du Massif Vosgien. Elles font par ailleurs pour certaines l'objet de plans de conservation régionaux, pilotés par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC-ORI).

- Polystic de Braun (*Polystichum braunii*) :

Lors de prospections menées par les gestionnaires en octobre 2023, 13 nouveaux pieds de Polystic de Braun et de l'hybride P x luerssenii ont été découverts dans la parcelle 73 de la Forêt Domaniale de Saint Antoine, et répartis en 3 stations distinctes, ce qui porte à 309 le nombre de pieds total recensé sur la réserve naturelle et sa périphérie immédiate.

Cette parcelle d'exposition générale Nord Est recèle de vastes éboulis et est classée en groupe de sénescence (pas d'exploitation prévue du fait du relief) dans l'aménagement en vigueur en forêt domaniale de Saint Antoine. Des prospections dans des milieux favorables de la parcelle 82 sont restées infructueuses pour le moment.

- Un stage sur les 5 espèces de lycopodes de la RNBC

La réserve naturelle abrite 5 espèces de lycopodes, plantes discrètes appartenant à la famille des ptéridophytes. Les 5 espèces possèdent des particularités écologiques, des biotopes, et des degrés de menace qui leur sont propres, mais elles ont le point commun d'être toutes menacées par le réchauffement climatique.

Si les populations de lycopode des alpes (*Diphasistrum alpinum*) et de lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) sont bien connues et les effectifs suivis, il n'en est pas de même pour le lycopode à rameaux annuels (*Spinulum annotinum*), le lycopode sélagine (*Huperzia selago*) et le Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*). En particulier en 2023, lors du passage en coupe des parcelles du secteur de la Grande Goutte, les gestionnaires se sont aperçus du manque de



Lycopode sélagine



Lycopode à rameaux annuels

précision des données pour bien localiser et pouvoir prendre en compte ces espèces lors de l'exploitation. Cet état des lieux a motivé le stage effectué par Manon Laval (licence 3 Science de la Vie et de l'Environnement à l'université de Franche-Comté) pendant 5 semaines entre le 13/03 et le 14/04. Le travail a consisté dans un premier temps à compiler les données issues de différentes sources, puis de rechercher et de préciser le cas échéant la localisation et l'extension de chacune d'entre elles, en particulier pour le lycopode à rameaux annuels (*Spinulum annotinum*) et le lycopode sélagine (*Huperzia selago*). Une évaluation de l'état de conservation de chaque station a été proposée sur la base de critères tels que la surface, le recouvrement et l'état sanitaire, facilement mesurables pour être suivis aisément dans le temps. D'autres secteurs favorables ont également été prospectés avec à la clé quelques belles découvertes et aussi la confirmation de la relative rareté de ces 2 espèces sur la réserve.

Pour le secteur du Ballon de Servance, Manon Laval s'est efforcée de suivre les données issues des stages de S.Watel (2010) et A.Groffod (2017) pour les populations de Lycopode des Alpes (*Diphasistrum alpinum*) et du Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*). Ainsi une nouvelle station de Lycopode des alpes a pu être mise en évidence au sommet du Ballon, ainsi qu'une nouvelle station de lycopode en massue.

- Orchis blanchâtre (*Pseudorchis albida*) :

Le suivi prévu dans le plan de gestion pour cette espèce au Ballon de Servance n'a pas encore été mis en place faute de temps. Cependant, l'habitat de cette espèce (prairie à nard raide) et différentes stations de l'orchis blanchâtre sont contrôlés annuellement : les états de conservation semblent toujours favorables, mais les épisodes de sécheresse estivaux et récurrents incitent les gestionnaires à la prudence sur l'état de conservation de l'espèce à long terme.

- Camarine noire (*Empetrum nigrum*) :



Une seconde station de Camarine noire (*Empetrum nigrum*) a été découverte le 04/08 sur la tourbière du Rossely par les gestionnaires, à 140 m environ de la station déjà connue qui avait fait l'objet d'un dénombrement (cf. Rapport d'activité 2022).

Pour rappel, cette espèce d'affinités montagnardes et présente sur d'autres localités vosgiennes, est classée NT (quasi menacée) sur la liste rouge régionale de Franche-Comté et VU (vulnérable) sur celle de Lorraine. Il s'agit par ailleurs d'une espèce prioritaire sur le territoire du PNRBV.

La révision du plan de gestion de la tourbière en 2024 sera l'occasion de préciser l'importance de cette station et de réfléchir à l'opportunité d'éventuelles mesures de gestion.

Les recherches sont à poursuivre sur l'ensemble des sites tourbeux de la réserve, ainsi que pour l'Andromède à feuilles de podium (*Andromeda polifolia*) qui n'a pas été retrouvée malgré des données anciennes de présence.

- Campanule à larges feuilles (*Campanula latifolia*) :

Quatre pieds de Campanule à larges feuilles (*Campanula latifolia*) ont été retrouvés le 17/08 par les gestionnaires, au niveau de la station qui avait été découverte lors d'une sortie botanique en 2010 dans la Forêt Domaniale de Saint Antoine. La plante était défleurie au moment de son observation.

Cette seule station connue sur la réserve naturelle et située dans une érablaie à lunaire vivace, et malgré plusieurs prospections ces dernières années, elle n'avait pas été revue.

Les milieux favorables à la présence de cette espèce sont relativement bien représentés sur la réserve. En particulier, une donnée antérieure à 2002 dans la parcelle 165 de la forêt domaniale de Saint Maurice et Bussang mériterait de nouvelles prospections.



- Autres prospections :

Quelques prospections ont été menées concernant la Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*) et l'Epipogon sans feuilles (*Epipogium aphyllum*), sans succès. Aucune de ces 2 plantes n'est connue sur la réserve pour le moment, malgré quelques données de présence à la périphérie (FD Saint Maurice et Bussang pour la Grassette et FD Ballon d'Alsace pour l'Epipogon).

## 1.2. Inventaires mycologiques (opérations 511 et 514)

Une sortie a été organisée par la Société Mycologique du Pays de Montbéliard, représentée par Daniel Sugny, le 11 octobre 2023 dans la parcelle 53 de la Forêt Domaniale du Ballon d'Alsace. Cette parcelle, en réserve intégrale et abritant plusieurs zones humides et tourbières le long de la Savoureuse, était particulièrement adaptée à cette sortie en raison de la forte sécheresse globale des sols. Ce sont ainsi 114 espèces de champignons qui ont été identifiées, beaucoup trouvant refuge dans des micro-habitats humides, sur les berges de cours d'eau ou sur le bois mort. Plusieurs espèces à haute valeur patrimoniale et/ou typiques de ce type d'habitats ont été découvertes : *Pycnoporellus fulgens*, *Chrysomphalina grossula*, *Inocybe proximella*, *Cortinarius detudis*, *Cortinarius scaurus*, *Inocybe napipes* ou encore l'emblématique pour la RNBC *Pleurocybella porrigens*.



### 1.3. Suivi des rhopalocères, odonates et orthoptères (opération 111)

- Les rhopalocères (papillons de jour)

Les gestionnaires ont contacté à plusieurs reprises le **nacré de la canneberge** (*Boloria aquilonaris*) sur la tourbière du Grand Rossely, notamment dans les zones para tourbeuse et prairiales au nord de la tourbière, sur des plantes nectarifères (chardon, knauties...). Ces observations encourageantes motivent à mettre en place un suivi scientifique solide à partir de 2024 sur cette espèce en danger d'extinction en Franche-Comté. En revanche, l'espèce a été recherchée sur les autres tourbières de la RNBC à l'occasion du suivi sur les odonates, mais n'a pas été observée.



Le Ballon de Servance a fait l'objet d'une demi-journée d'inventaire le 20 juillet, par les gestionnaires accompagnés des salariés de la Maison de la Nature des Vosges Saônoises. L'objectif premier était une prospection en faveur du cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*). Celui-ci n'a pas été contacté, mais 23 espèces de papillons communs ont été identifiées.

- Les odonates (libellules)



Le suivi des odonates, qui consiste à la récolte exhaustive des exuvies couplée aux observations visuelles d'imago, a été effectué sur les tourbières de Bravouse, de Rond Trou et de la Grande Goutte. Il a lieu tous les 3 à 4 ans. L'été orageux n'a pas permis de mener correctement le suivi sur la tourbière du Grand Rossely : il a été décidé en cours de saison de stopper les récoltes d'exuvies pour limiter le nombre de passage sur la tourbière et ainsi le piétinement. Le suivi sur ce site sera relancé en 2024.

Pour les 3 tourbières inventoriées, les exuvies ont été séchées et congelées, et feront l'objet de déterminations courant 2024. Pour rappel, le protocole et les résultats des précédents suivis sont disponibles dans un rapport accessible depuis ce lien :

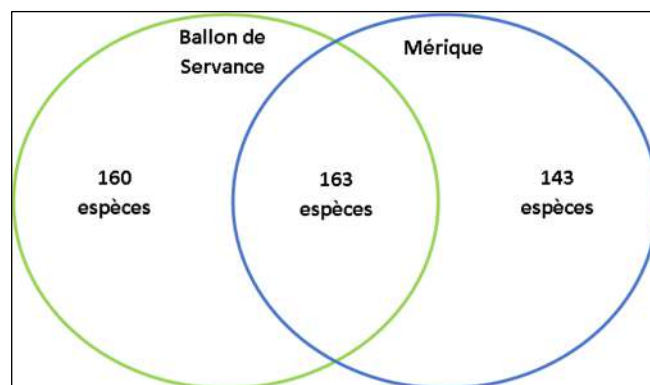
<https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/ressources/> puis onglet « Etudes scientifiques ».

- Les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons)

Le suivi du Gomphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*) a été initié au Ballon de Servance par le repérage des secteurs et de la saison favorables et par l'apprentissage de la détermination de l'espèce.

### 1.4. Inventaire des hétérocères (opération 511)

Les membres bénévoles de l'Observatoire Pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté (OPIE FC) ont réalisé 5 sorties au cours de l'été au Ballon de Servance. Equipés de lampe plus ou moins fortes et de draps blancs, ils ont inventorié **plusieurs centaines de papillons de nuit représentant plusieurs dizaines d'espèces différentes**. La détermination se fait à vue et à l'aide d'un appareil photo, méthode ne nécessitant pas de destruction. Les gestionnaires ont participé à 2 sorties nocturnes. **Depuis le début des inventaires en 2018, 323 espèces ont été inventoriées au Ballon de Servance**. Une première mise en forme et valorisation du jeu de données a été effectuée par les gestionnaires, et permet de conclure à une forte variabilité des espèces rencontrées en fonction de la localisation géographique et de la date d'inventaire. Ainsi, seul le tiers des espèces inventoriées se rencontre à la fois dans le fond de la vallée du Rahin et au Ballon de Servance (figure ci-contre). Les gestionnaires s'associeront encore à l'OPIE dans les années à venir pour poursuivre ces inventaires et renforcer la connaissance de ce groupe peu connu et peu pris en compte dans la gestion des milieux naturels.



### 1.5. Inventaire des araignées de la tourbière du Grand Rossely (opération 511) – budget étude et travaux 2023

Les araignées n'ont jamais été inventoriées sur la réserve naturelle des Ballons Comtois, au point que seulement 4 données figuraient dans la base de données Serena avant cette étude ! Pour mener un inventaire le plus complet possible, les gestionnaires ont choisi le site du Grand Rossely, car celui-ci possède des micro habitats tourbeux et prairiaux, le tout ceinturé par la forêt. Les 3 principaux habitats de la RNBC étaient ainsi représentés.

L'inventaire, confié à Claire Jacquet, aranéologue indépendante, s'est fait par la combinaison de 3 méthodes :

- La chasse active, avec le battage des branches basses, des buissons et des arbustes, le fauchage et la prospection à vue des microhabitats.
- Un aspirateur thermique a également été utilisé pour capturer des araignées au niveau du sol dans des milieux « encombrés » où la prospection à vue est difficile et peu efficace. Pour ces 2 premières méthodes, Claire Jacquet est venue 3 journées sur le terrain (4 mai, 1<sup>er</sup> juin, 15 septembre).
- Le piégeage, par la pose de 18 pièges de chute de type Barber (schéma ci-contre). Ils permettent de capturer la faune circulante du sol (Lycosidae, Liocranidae, Gnaphosidae...) et sont complémentaires aux prospections actives en ce qui concerne la faune du sol, et sont plus efficaces pour les espèces nocturnes. Les pièges ont été relevés par les gestionnaires 7 fois entre mai et octobre, puis les prélèvements ont été conditionnés et envoyés à Claire Jacquet pour détermination.



Claire Jacquet

Protection contre la pluie

Pot enterré

Liquide conservateur

Au total, 5 104 araignées ont été capturées par l'ensemble des méthodes et 3 434 individus ont pu être identifiés à l'espèce. 186 taxons ont ainsi été relevés sur la tourbière, correspondant à 182 espèces ! Le rapport montre que la pression d'échantillonnage exercée est satisfaisante, et que les différentes méthodes et périodes de prospections ont été complémentaires en vue de découvrir un maximum d'espèces.

Deux espèces sont nouvelles pour la France (*Alopecosa taeniata* et *Harpactea lepida*), 28 nouvelles pour la Franche Comté, 153 nouvelles pour la Haute Saône et 140 nouvelles pour le territoire du PNRBV, d'après les connaissances centralisées existantes ! Cet inventaire est donc non seulement un enrichissement de la connaissance naturaliste pour la RNBC, mais également à des échelles géographiques plus larges.



Zygiella montana



nouvelle pour la région BFC



Arctosa alpigena lamperti

Sur le plan de la patrimonialité, vingt-sept espèces sont considérées comme remarquables sur la tourbière dont 7 ont été évaluées « menacées » sur la Liste rouge nationale : *Arctosa alpigena lamperti* (CR), *Gnaphosa nigerrima* (EN), *Drepanotylus uncatus* (EN), *Semljicola faustus* (EN), *Heliophanus dampfi* (EN), *Araeoncus crassiceps* (NT), *Glyphesis servulus* (NT). Cinq espèces sont déterminantes de Znieff pour l'ancienne région Lorraine, 4 espèces SCAP, et 15 espèces remarquables à dire d'expert. Ainsi le Rossely se situe parmi les tourbières avec les plus forts enjeux de conservation en France.

Le rapport de cette étude, qui comprend une analyse des méthodologies employées, des fiches descriptives des espèces à enjeux, l'écologie des cortèges d'espèces, etc... est très complet et scientifique, mais reste néanmoins accessible au novice. Il est téléchargeable sur le site internet de la réserve naturelle :

<https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/ressources/>

### 1.6. Suivi annuel du faucon pèlerin (opération 112)

Aucune nidification du faucon pèlerin n'a pu être prouvée en 2023 sur la RNBC ou dans la vallée du Rahin :

- Dans les roches de la forêt privée de Mme Choffé, plusieurs contacts ont eu lieu, notamment les 13/04 par Bernard Marconnot (LPO BFC) et début mai par les gestionnaires de la RNBC avec un individu qui crie et défend son territoire. Mais aucun autre contact, et aucun individu visible sur les autres sorties terrain réalisées.

- Aucun contact n'a été effectué au belvédère de Saint Antoine, dans la vallée du Rahin. Le nombre de sortie a toutefois été limitée dans ce secteur.



Faucon pèlerin

### 1.7. Inventaire des chouettes d'altitude (opération 112)

Deux sorties spécifiques ont été réalisées par les gestionnaires de la RNBC. Cumulées avec des observations opportunistes, elles ont permis de contacter 4 chevêchettes d'Europe (*Glaucidium passerinum*) par contact auditif, mais aucune chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

### 1.8. Suivi annuel du grand tétras (opération 331) et de la gélinotte des bois (opération 112)

Le suivi hivernal tétras coordonné par le GTV n'a pas été demandé sur notre territoire en 2023. Les gestionnaires ont participé aux discussions concernant le projet de renouvellement de l'arrêté préfectoral dérogatoire pour le suivi scientifique du grand tétras dans le massif des Vosges, ainsi que le projet de renforcement de population porté par le PNRBV.

Une journée de prospection gélinotte a eu lieu le 16/02 avec 3 membres du réseau Avifaune de l'ONF. Les secteurs ciblés ont été la forêt domaniale du Ballon d'Alsace, la saulaie de la Grande Goutte, la saulaie du col du Stalon et le Beurey : aucun indice n'a été détecté malgré de bonnes conditions météorologiques et la présence de neige au sol.

Au-delà de ce suivi protocolé, aucun indice de grand tétras ni de gélinotte n'ont été trouvés ni à l'opportunité ni lors du piégeage photographique.

### 1.9. Etude des micromammifères en Forêt Domaniale (opération 514)

L'objet de cette étude financée par une mission d'intérêt général « Biodiversité », confiée par le ministère à l'ONF, a été présenté au comité consultatif du 03/02/2022 et a recueilli un avis favorable pour une durée de 5 ans. Elle a débuté en 2022 et s'est poursuivie en 2023 sur une durée de 5 jours entre le 25 et le 29/09.

En Forêt Domaniale de Saint Antoine, Stéphane Damerville et Franck Basset du réseau mammifères de l'ONF ont installé 2 quadrats selon le protocole national de suivi à long terme des petits mammifères.

Ce couple de quadrats a été disposé à proximité de la Fontaine Marianne dans les parcelles 65 (forêt gérée) et 39 (forêt non gérée). Chaque quadrat dispose de 64 pièges non létaux qui ont fait l'objet de relevés journaliers. Des pièges-photos ont été également installés pendant une durée d'un mois, dont l'analyse est en cours à l'aide d'un logiciel spécifique, eu égard au très grand nombre de prises de vues obtenues.

Cette année, l'étude a permis de détecter le campagnol roussâtre (*Myodes glareolus*), le mulot sylvestre (*Microtus pinetorum*), la musaraigne carrelet (*Sorex araneus*) et la musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*). Elle sera poursuivie en 2024.

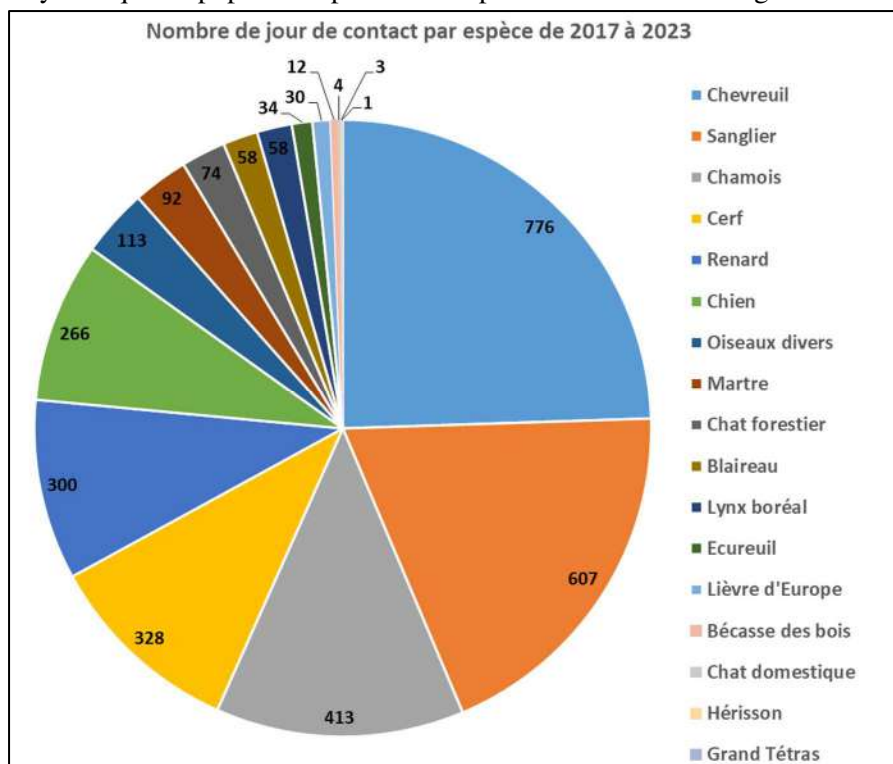


### 1.10. Suivi des mammifères par piégeage photographique (opération 514)

5 pièges photographiques appartenant à la RNBC, acquis via le plan France Relance, et 3 pièges photographiques de l'Observatoire des Carnivores Sauvages ont fonctionné en 2023 sur la RNBC. Les gestionnaires ont compilé les photographies, ce qui a permis de dresser un bilan des espèces prises en photo chaque jour : **les résultats des espèces observées ci-dessous compilent près de 14 200 jours de piégeages cumulés, de 2017 à 2023.**

Les résultats de 2023 ont réservé une belle surprise : la reproduction du lynx boréal sur ou à proximité immédiate de la RNBC. D'août à décembre 2023, les pièges photos ont démontré à plusieurs reprises la présence de la femelle

Mina (photo ci-dessus) accompagnée de 3 puis 2 jeunes. Une excellente nouvelle pour tenter de relancer une dynamique de population pour cette espèce dans le massif vosgien !



Comme chaque année, les observations de chevreuils, sangliers et chamois concentrent plus de la moitié des observations et les observations de cerf sont toujours en nette progression d'années en années. La petite faune est également bien captée, avec l'observation sporadique de la martre, lièvre, écureuil, blaireau, renard.... A noter de belles vidéos de jeunes chats forestiers jouant au Ballon de Servance ! Décidemment, les félins étaient à l'honneur en 2023 !

### 1.11. Suivi de l'état de conservation des habitats naturels (opérations 121, 132 et 231)

#### 1.11.1. Suivi de l'état de conservation des habitats forestiers : valorisation des données issues du Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF) (opération 231)

Le travail de valorisation des données du PSDRF s'est poursuivi en 2023, par le recrutement du Bureau d'étude Forestalia, dans l'objectif de travailler, à l'échelle des 4 RNN gérées ou cogérées par la PNRBV, à la rédaction d'un document d'analyse orienté sur la gestion forestière. A cet effet une visite de terrain avec Julien TOMASINI ingénieur et expert forestier, a permis d'actualiser et d'affiner l'analyse des résultats par chaque réserve.

#### 1.11.2. Intégration du réseau de l'Observatoire des Forêts Comtoises (opération 514)

Depuis 2021, une placette d'observation du dépérissement a été mise en place par l'université de Franche-Comté dans la parcelle 65 de la Forêt Domaniale de Saint Antoine, près du lieu-dit de la Fontaine Marianne. Cette placette fait partie d'un réseau de 6 massifs d'observation répartis en Franche-Comté, qui ont vocation à intégrer l'observatoire des forêts comtoises mis en place officiellement depuis 2023. Un site Web est en cours de construction et accessible via le lien suivant : <https://obsforet-wp.trannoy.fr/>

Ce site est conçu comme un terrain d'étude et d'apprentissage en particulier pour les Master « Gestion de l'Environnement ». Plusieurs mesures sont réalisées :

- mesures dendrométriques,
- présence d'un capteur HOBO (température et humidité),
- étude des mycorhizes,
- protocole DEPERIS du Département Santé des Forêts pour la notation de l'état sanitaire des arbres.
- piégeage et identification des scolytes



### 1.11.3. Suivi de l'évolution de la végétation des habitats prairiaux (opération 121)

Fabien Dupont (PNRBV, Natura 2000) et les gestionnaires de la RNBC ont réalisés les suivis botaniques sur la chaume du Querty. Ainsi, 6 placettes de 50m<sup>2</sup> qui ont fait l'objet de relevés phytosociologiques et les rosettes et pieds fleuris d'arnica ont été dénombrés le plus exhaustivement possible.

En fin d'année 2023, les gestionnaires ont travaillé à un rapport sur l'interprétation des suivis botaniques à l'échelle des 4 chaumes de la RNBC, sur 20 ans de relevés. Après relecture, il sera disponible au premier semestre 2024 sur le site internet : <https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/ressources/> puis onglet « Etudes scientifiques ». Cette base servira pour l'écriture de la partie diagnostic / état de conservation du prochain plan de gestion de la RNBC, et est une aide précieuse à l'ajustement des pratiques pastorales si nécessaire et opportun.



### 1.11.4. Amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des tourbières (OMT 13)

Les hauteurs d'eau sont suivies sur le long terme sur les tourbières du Rossely depuis 2017 (3 piézomètres, 1 sonde barométrique) et sur Bravouse depuis 2020 (2 piézomètres, 1 sonde barométrique). L'ensemble de ce dispositif est intégré dans « l'observatoire zones humides et climat », outil de mutualisation du matériel et des compétences en matière de suivi des zones humides à l'échelle du PNRBV. Une analyse aura lieu en 2024.

### 1.12. Suivi nivologique (opération 514)

Depuis 2022, la RNBC contribue aux opérations de mesures synchronisées du manteau neigeux à travers le massif vosgien, coordonné par l'association niv'OSE pour le laboratoire LOTERR de l'Université de Lorraine. Les éléments relevés sont l'épaisseur du manteau neigeux et la masse volumique de la neige, ce qui permet de déduire la quantité d'eau présente à un lieu et un moment donné. Ces observations ponctuelles sont ensuite utilisées pour calibrer les images obtenues par le satellite Sentinel, afin de connaître à un instant donné la quantité d'eau contenue dans le massif vosgien grâce à un modèle numérique. Ce suivi trouve tout son intérêt dans le fait que le manteau neigeux est un facteur important du soutien du débit d'étiage des cours d'eau pour l'année en montagne. Le bassin versant de la Moselle jusqu'à Fresse est un site pilote sur le massif des Vosges.

### 1.13. Infos naturalistes en bref....

- **9 espèces d'opilions** ont pu être déterminées en marge de l'étude sur les araignées sur la tourbière du Rossely : merci à Claire Jacquet et Samuel Danflos pour la détermination !
- Une **rousseole effarvate** (*Acrocephalus scirpaceus*) a été entendue le 04/05 sur la tourbière du Grand Rossely.
- Le **tarier pâtre** (*saxicola rubicola*) a été vu le 13/06 au Ballon de Servance.
- La **cigogne noire** (*Ciconia nigra*) a été observée en vol le 14/06 au-dessus de la chaume du Querty.
- La **bondrée apivore** (*Pernis apivorus*), le **cassenoix moucheté** (*Nucifraga caryocatactes*), le **pic épeichette** (*Dendrocopos minor*), le **grand corbeau** (*Corvus corax*) ont été observés à plusieurs reprises en différents points de la réserve naturelle au cours de l'année 2023.
- L'**alouette lulu** (*Lullula arborea*) et le **traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*) étaient présents à la planche des belles filles, hors RNBC, au printemps 2023.
- Une première donnée de **ragondin** (*Myocastor coypus*) pour la RNBC, a été rapportée par Alain Laurent (OCS). Il s'agit d'une trace dans la boue relevée au col du Stalon le 19/12.
- Le **cordulégastre bidenté** (*Cordulegaster bidentata*) a été contacté plusieurs fois le long de plusieurs ruisseaux de la RNBC ou en périphérie. Des exuvies de cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) ont été récoltées sur le ruisseau du Rossely.
- Une très grosse **truite fario** (*Salmo trutta*), de plus de 40 cm, a pu être photographiée dans le ruisseau du Rossely au cours de l'été.



### 1.14. Base de données Serena (opération 551)

Les gestionnaires alimentent cette base de données naturalistes propre à la RNBC avec toutes les observations qu'ils font ou qui leur parviennent. A l'écriture de ce rapport, la base de données n'a pas encore été mise à jour.

## 2. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

### 2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)

#### 2.1.1. Aménagements forestiers (opération 223)

- Forêt privée de la Goutte du Lys

À la suite du décès de la propriétaire en 2023, la question de la succession de la forêt se pose et elle pourrait éventuellement être mise en vente. Le cabinet notarial a demandé 2 estimations de la propriété distincte à la coopérative forestière Forêt et Bois de l'Est (actuel gestionnaire) ainsi qu'à l'ONF.

Nous suivons ce dossier dans la mesure où un changement de propriétaire pourrait entraîner des répercussions sur la gestion de la réserve naturelle (38 ha sur 110 ha sont inclus dans notre périmètre).

Une coupe est en cours hors réserve, elle sera terminée en 2024 si la notaire en laisse la possibilité. Dans le cas contraire, le pont installé pour le franchissement du ruisseau sera retiré.



- Forêt domaniale du Ballon d'Alsace

L'aménagement 2021-2040 est toujours en cours d'approbation ministérielle à ce jour.

- Forêt domaniale de Saint Antoine

La prorogation d'aménagement forestier de la division réserve de la forêt domaniale de Saint Antoine pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2028 a été présentée au comité consultatif du 25/05/2023 et a reçu un avis favorable. Pour rappel, cette mesure a été prise dans l'attente du traitement des données issues du vol LIDAR Vosges, en vue de leur intégration à la prochaine révision d'aménagement.

Les arrêtés ministériels portant prorogation du document d'aménagement de la division Réserve, ainsi que des séries 2 et 3, ont été pris le 29/11/2023.

Une réunion de concertation sur le programme de coupes avait eu lieu le 10/02/2023 avec les gestionnaires de la réserve. Les grands principes ayant présidés à la construction de ce programme sont les suivants :

- groupement préférentiel des unités de gestion devant passer en coupes sur un même secteur la même année
- dans la mesure du possible, priorité aux coupes ayant été reportées
- maintien de la rotation prévue dans l'aménagement initial

En vue de la prochaine révision d'aménagement, une réflexion sur la différenciation des zones « hors sylviculture » (participant à la trame de vieux bois) sera menée.

#### 2.1.2. Application d'une sylviculture favorable à la biodiversité

- Rencontre du « groupe expert » (opération 221) pour la réflexion sur les consignes de martelage

Le « groupe expert » s'est réuni le 13/09/2023 pour échanger sur les consignes à adopter en faveur de la biodiversité à l'occasion du martelage des parcelles prévues à l'état d'assiette 2024. La visite de terrain s'est portée sur les parcelles suivantes :

- les parcelles E et F de la forêt communale d'Auxelles-Haut : présence d'un îlot de sénescence N2000 au sommet des parcelles, présence d'un captage d'eau potable. La dynamique du hêtre qui compose ces parcelles tend naturellement à exclure les autres essences : l'enjeu est de favoriser la diversité existante dans toutes ses composantes (essences, cavités et tout dendromicrohabitat, myrtille...).

Les symptômes de dépérissement constatés ces dernières années sur le hêtre (mortalité de branches, nécroses corticales...) semblent atténués aux dires des gestionnaires forestiers présents.

- parcelle 8 de la forêt domaniale de Saint Antoine : des stations fraîches avec de nombreux écoulements diffus ont été cartographiées. Le technicien forestier Damien SONET travaille actuellement à la géolocalisation des pistes de manière exhaustive afin de pouvoir guider



l'exploitant forestier et éviter d'y pénétrer. Le martelage se fera plutôt au printemps 2024 pour raccourcir le délai avant l'exploitation et limiter le risque d'apparition de nouveaux dépérissants.

- parcelle 92 : une zone est classée en jardinage et une autre est classée en exploitation extensive à l'initiative des gestionnaires en position de crête : dans cette dernière, il est demandé de favoriser les ouvertures en intervenant dans le hêtre, et en maintenant la totalité des Gros Bois et Très Gros Bois résineux afin de favoriser la myrtille et les perchoirs en cas de présence de tétraonidés.

Les autres parcelles non visitées lors du groupe expert et qui ont pu être martelées sont les parcelles 88, 105 et les jeunes peuplements des parcelles 59 et 60 sur le plateau de Bravouse pour lesquels un fort enjeu d'amélioration de l'habitat a été identifié pour le tétras. Les parcelles 106 et 107 ne passeront pas en coupe faute de volume suffisant. Les parcelles 45 à 47 de la forêt communale de Lepuix n'ont pu être martelées cet automne en raison des conditions météo et le seront au printemps 2024.

Les gestionnaires ont pu être présents à l'ensemble des martelages de 2023 et le GTV a participé à une journée sur des secteurs classés en Zone d'Action Prioritaire au sens de la directive tétras de l'ONF (parcelles 88 et 92).

### 2.1.3. Martelages & exploitations forestières

Les tableaux ci-après permettent de suivre le déroulement des exploitations forestières dans la réserve. D'une manière générale, une certaine reprise du marché du bois résineux a permis d'envisager la commercialisation de coupes qui avaient été suspendues auparavant faute de débouchés commerciaux, notamment en lien avec la « crise scolyte ». C'est le cas des importantes surfaces de peuplements régularisés du secteur de la Grande goutte, pour lesquels un enjeu majeur d'ouverture du milieu avait été identifié, et qui ont pu être éclaircis par abattage mécanisé y compris dans les secteurs de pente (machine sur treuil, photo ci-contre).



Les zones humides avaient été cartographiées à l'occasion d'un stage initié et suivi par les gestionnaires forestiers, ce qui a permis de les prendre en compte lors du martelage. Par ailleurs, un stage mené au printemps sur les lycopodes a permis d'inventorier et de préciser la localisation des stations, qui ont pu être matérialisées et prises en compte. Un suivi de ces stations est prévu après exploitation, des coupes faites en 1995 ayant été considérées à l'époque comme un facteur positif de développement de ces espèces dans le secteur (cité dans le rapport d'activité 1995 de la Réserve Biologique Domaniale de Saint Antoine).

Les parcelles 50, 51, 52 de la FD du Ballon d'Alsace ont été exploitées ainsi que les parcelles 56, 57, 60 du secteur de la Goutte des saules qui n'avaient pu l'être en 2022 pour des raisons liées au commerce du bois.

#### • Programme de coupe 2018

| Forêt            | Parcelle | Type de coupe       | Surface Parcourue | Volume total | Prélèvement            | Arbre bio conservé | Observations |                                                     |              |
|------------------|----------|---------------------|-------------------|--------------|------------------------|--------------------|--------------|-----------------------------------------------------|--------------|
|                  |          |                     |                   |              |                        |                    | Martelage    | Vente                                               | Exploitation |
| FD Saint-Antoine | 28ii     | Eclaircie résineuse | 16,78             |              | 107 estimé avant coupe | Inconnu            | Non martelée | <b>Martelage et exploitation envisagés en 2024*</b> |              |

\* aucune suite n'avait été donnée précédemment à ce projet faute de débouché pour les petits bois résineux. La situation a évolué favorablement et permet d'envisager le passage en coupe en 2024.

#### • Programme de coupe 2019

| Forêt            | Parcelle | Type de coupe | Surface Parcourue | Volume total | Prélèvement | Arbres bio conservés | Observations |       |                                                                    |
|------------------|----------|---------------|-------------------|--------------|-------------|----------------------|--------------|-------|--------------------------------------------------------------------|
|                  |          |               |                   |              |             |                      | Martelage    | Vente | Exploitation                                                       |
| FD Saint Antoine | 72       | Irrégulier    | 19,46             | 866          | 45          | 9,4                  | 2018         | /     | <b>Exploitation partie basse en 2021, reste sommet de parcelle</b> |

- Programme de coupe 2021

| Forêt        | Parcelle | Type de coupe | Surface Parcourue | Volume total | Prélèvement | Arbres bio conservés | Observations |                    |               |
|--------------|----------|---------------|-------------------|--------------|-------------|----------------------|--------------|--------------------|---------------|
|              |          |               | ha                | m3           | m3/ha       | Nb/ha                | Martelage    | Vente              | Exploitation  |
| FC Lepuix-Gy | 1        | Irrégulier    | 9,92              | 290          | 29          | 4,8                  | 2020         | Vente en juin 2021 | Exploité 2023 |
|              | 2        | Irrégulier    | 10,35             | 242          | 23          | 4,3                  | 2020         |                    | Exploité 2023 |

- Programme de coupe 2022

| Forêt                    | Parcelle | Type de coupe | Surface Parcourue | Volume total | Prélèvement | Arbres bio conservés | Observations |                    |                  |
|--------------------------|----------|---------------|-------------------|--------------|-------------|----------------------|--------------|--------------------|------------------|
|                          |          |               | ha                | m3           | m3/ha       | Nb/ha                | Martelage    | Vente              | Exploitée        |
| FD Saint Antoine         | 46       | Irrégulier    | 20.85             | 1365         | 65          | 14,4                 | 2022         | Contrat 2022       | 2022             |
|                          | 56       | Irrégulier    | 16                | 803          | 50          | 5,6                  | 2022         | Contrat appro 2023 | Exploité en 2023 |
|                          | 57       | Irrégulier    | 16                | 607          | 38          | 8                    | 2022         | Contrat appro2023  |                  |
|                          | 60       | Irrégulier    | 25                | 1454         | 58          | 9,7                  | 2022         | Contrat appro2023  |                  |
| FD Saint Maurice Bussang | 158      | Irrégulier    | 6,5               | 121          | 18          | Non connu            | 2022         | /                  | Non exploité     |

- Programme de coupe 2023

| Forêt              | Parcelle | Type de coupe | Surface Parcourue | Volume total | Prélèvement | Arbre bio conservé | Observations |                    |                            |
|--------------------|----------|---------------|-------------------|--------------|-------------|--------------------|--------------|--------------------|----------------------------|
|                    |          |               | ha                | m3           | m3/ha       | Nb/ha              | Martelage    | Vente              | Exploitée                  |
| FD Saint Antoine   | 1        | Irrégulier    | 18,10             | 974          | 54          | 13                 | 2022         | Contrat 2022       | Exploitée en 2022          |
|                    | 2        | Irrégulier    | 6,8               | 297          | 43          | 9.2                | 2022         | Contrat appro 2023 | Exploité en 2023           |
|                    | 3        | Irrégulier    | 20,6              | 501          | 24          | Non connu          | 2022         | Contrat appro 2023 |                            |
|                    | 4        | Irrégulier    | 16,76             | 628          | 37          | 4                  | 2022         | Contrat appro 2023 |                            |
|                    | 5        | Irrégulier    | 5                 | 160          | 32          | 5                  | 2022         | Contrat appro 2023 |                            |
| FD Ballon d'Alsace | 50       | Irrégulier    | 5,48              | 125          | 23          | Non connu          | 2022         | Contrat appro 2023 | Exploité 2023              |
|                    | 51       | Irrégulier    | 5,87              | 163          | 28          | Non connu          | 2022         | Contrat appro 2023 |                            |
|                    | 52       | Irrégulier    | 14,56             | 615          | 42          | 12                 | 2022         | Contrat appro 2023 |                            |
| FC Auxelles-Haut   | C        | Irrégulier    | 13,5              | 503          | 37          | 5                  | 2022         | Contrat appro 2023 | Exploité 2023              |
|                    | D        | Irrégulier    | 15,2              | 662          | 43          | 2,5                | 2022         | Contrat appro 2023 | Exploité 2023              |
| FC Giromagny       | 5        | Irrégulier    | 3,45              | 140          | 40          | 2                  | 2022         | Contrat appro 2023 | Feuillus exploités en 2023 |
| FC Lepuix          | 32       | Irrégulier    | 1                 | 40           | 40          | Non connu          | 2022         | Vente sur pied     | Exploité 2023              |

#### 2.1.4. Bilan des coupes non programmées en 2023

Les attaques de scolytes sur épicéas constatées en 2023 ont été plus éparées et moins volumineuses que les années précédentes. En revanche, un phénomène de dépérissement marqué sur le sapin pectiné (perte d'aiguilles précoces, dessèchement des cimes pouvant aller jusqu'à la mortalité) a été constaté dès le mois de mars. Ce phénomène a été très marqué hors réserve en série 3 de la FD de Saint Antoine et aussi dans les coupes P56, 57, 60 parcourues en exploitation à la Goutte des saules. Des arbres dépérissant ont été exploités dans ces coupes (ainsi que dans la P61), notamment pour la sécurisation de la route forestière et des itinéraires balisés.

Des coupes de sécurisation ont également été effectuées en P27 (route forestière du Bourbet et pistes de ski fond) et en P40 (bord de RD16).

Une coupe de sécurisation de la route forestière du Fond de Presles et d'un itinéraire balisé a également eu lieu en parcelles P163 et P165 de la FD Saint Maurice et Bussang. La P165 étant en libre évolution, les bois ont été intégralement laissés au sol sur le parterre de la parcelle ou à proximité immédiate.

Le tableau ci-dessous récapitule les coupes non programmées ayant eu lieu en 2023 :

| Forêt                       | Parcelle       | Type de coupe                     | Surface Parcourue | Volume total | Observations                                                 |
|-----------------------------|----------------|-----------------------------------|-------------------|--------------|--------------------------------------------------------------|
|                             |                |                                   | ha                | m3           |                                                              |
| FD Saint Antoine            | 56, 57, 60, 61 | Sécurisation                      | 14                | 556          | RF et itinéraire balisé (groupé avec exploitations en cours) |
|                             | 27             | Sécurisation                      | 2                 | 80           | RF et pistes de ski fond                                     |
|                             | 40             | Sécurisation                      | 6                 | 105          | Bord RD16                                                    |
| FD Saint Maurice et Bussang | 163            | Sécurisation                      | 0,5               | 7            | RF Fond de Presles et itinéraire balisé                      |
|                             | 165            | Sécurisation en réserve intégrale | 2,5               | 54           | RF Fond de Presles et itinéraire balisé                      |

### 2.1.5. Travaux sylvicoles

Les travaux sylvicoles suivants ont été réalisés en 2023 sur la réserve :

| Forêt            | Parcelles | Quantité | Activité                                                                                                                         |
|------------------|-----------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FD Saint-Antoine | 46        | 20       | Intervention sylvicole en futaie irrégulière après coupe 2022 ; objectif prioritaire : favoriser le sapin et les divers feuillus |
| FC Lepuix        | 19        | 7,78 ha  | Intervention sylvicole en futaie irrégulière après coupe 2022 ; objectif prioritaire : favoriser le sapin et les divers feuillus |



- Entretien de limites :

|                             |                                      |          |                                                           |
|-----------------------------|--------------------------------------|----------|-----------------------------------------------------------|
| FC Auxelles Haut            | B, C, D                              | 3,25 kms | Débroussaillage manuel et mise en peinture du parcellaire |
| FD Saint Antoine            | 78,81,82,105,106,107,116,117,118,119 | 18,4 kms | Débroussaillage manuel et mise en peinture du parcellaire |
| FD Ballon d'Alsace          | 50,51,52                             | 4,8 kms  | Débroussaillage manuel et mise en peinture du parcellaire |
| FD Saint Maurice et Bussang | 158,162,163                          | 10 kms   | Débroussaillage manuel et mise en peinture du parcellaire |

- Entretien d'infrastructures :

En forêt domaniale de Saint Antoine, un entretien des renvois d'eau a été effectué sur l'ensemble des routes forestières.

Un curage ponctuel de fossés a été réalisé sur les routes forestières de la Goutte des saules, du Goulot des loups et du col du Stalon. Ce travail a été effectué à l'aide d'un godet trapézoïdal monté sur tracteur (entreprise Valdenaire), à partir du premier octobre tel qu'il est stipulé sur l'arrêté préfectoral n°1294 du 03/06/2005. Ce type de godet permet un curage léger de la rigole d'écoulement tout en préservant la végétation des bords du fossé. Ce travail a été complété par débouchage mécanique des aqueducs. En vue de limiter le risque d'apport d'espèces invasives, le nettoyage scrupuleux des outils avant intervention est systématiquement demandé mais se heurte à une certaine difficulté de contrôle.

En revanche, le fauchage des accotements prévu n'a pas pu être réalisé et sera reprogrammé en 2024 (1 seul côté alternativement 1 année sur 2, avec maintien de zones refuges de 200 m tous les kilomètres).

Des travaux de remise en état à la pelle mécanique seront programmés en 2024 à la suite des exploitations des secteurs de la Grande goutte et de la Goutte des saules.

En ce qui concerne la RD16, quelques arbres déracinés et cassés ont été exploités pour sa réouverture au printemps 2023.



Le pont dit du Rahin sur la route forestière du Stalon a fait l'objet d'une demande de travaux auprès du comité consultatif du 18/11/2022 pour une réfection généralisée de l'ouvrage.

L'entreprise BONGARZONE a été retenue par appel d'offre (sous-traitant CARSANA).

Les travaux ont débuté à l'automne 2023 par la démolition de l'ancien pont, la mise en décharge des matériaux, le réemploi des matériaux inertes et la pose d'un nouveau tablier. Les conditions météorologiques particulièrement pluvieuses ont considérablement retardé le chantier qui a été interrompu le 01/12/2023. Il reste à finaliser l'étanchéité, poser les parapets et refaire les joints en maçonnerie.

Un dossier de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau a été déposé par les services de l'ONF.

Le dispositif mis en place pour le travail dans le cours d'eau qui avait été testé lors de la réfection du pont de la Vieille hutte en 2022 a donné entière satisfaction (platelage, buse PVC).

Côté vosgien, l'adaptation du chemin GODIGNON à l'accès des véhicules de secours (qui avait été validée par le comité du 18/11/2022) n'a pas encore été effectuée par l'ONF en raison de contraintes budgétaires.

## 2.2. Gestion pastorale (opération 124)

### 2.2.1. Le pâturage

Les chaumes des Ballons Comtois constituent 4 enclaves totalisant près d'une centaine d'hectares au sein d'un espace forestier de plus de 2000 ha. Situées entre 900 et 1200 m d'altitude sur une roche-mère granitique, elles correspondent au dernier maillon méridional des hautes chaumes du massif vosgien, qui s'étendent sur plus de 3000 ha jusqu'aux chaumes du Tanet-Gazon du Faing au nord.

En 2023, les 4 chaumes ont été pâturées au sein de la RNBC par les troupeaux de trois agriculteurs, sur la base de cahiers des charges proposés par les gestionnaires.

Concernant le **Ballon de Servance**, 15 vaches, 15 veaux et un taureau ont été montés depuis Plancher Bas par le GAEC des Champs Durand les 15 et 16 juin et jusqu'au 17 octobre 2023. Le chargement est similaire à celui des dernières



années (0,43 UGB/ha) et une mise à l'herbe au 15 juin, afin de répondre à la problématique de la recolonisation par les ligneux et les framboisiers dans le parc du bas. Encore cette année, la sécheresse a perturbé la saison de pâturage : Benoît Hosatte a dû monter de l'eau de fin juillet à mi-août. L'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale a pu se dérouler le 22 décembre, le compte rendu de cette rencontre est disponible en **annexe 1**. Les différents travaux déjà réalisés dans le cadre du plan de relance ou à venir via le fonds vert ont recueilli des avis très favorables des membres de l'AFP.

Sur le **Querty**, Sandrine Gouat a monté 3 génisses de 2 ans, un taureau, 2 veaux et 4 vaches à partir du 20 juin, succédés par 2 chevaux à partir du 20 août. Le pâturage s'est arrêté le 1er octobre pour les chevaux et le 15 octobre pour les bovins.

Concernant le **Plain des Bœufs**, ce sont 15 brebis de plus de 24 mois qui ont pâturé du 8 juillet au 23 septembre, dans le respect du cahier des charges annexé à la convention passée avec l'ONF.

Sur le **Beurey**, une nouvelle convention d'exploitation a été signée entre le GAEC des Champs Durand et l'ONF, pour une durée de 5 ans. Ce sont ainsi 3 vaches qui sont venues pâturer en 2023, grâce à des équipements pastoraux fraîchement restaurés : abreuvoir, clôtures, et piste d'accès ayant été retravaillés dans le cadre du plan France Relance en 2022.



### 2.2.2. Interventions manuelles

Des travaux ponctuels de coupes d'épicéas ou d'érable ont eu lieu notamment au Ballon de Servance et au Beurey par les gestionnaires RNBC et stagiaires. De même, une partie de la fougère aigle sur la chaume du Querty a été coupée à la débroussailleuse par les gestionnaires, accompagnés de stagiaires. L'emploi de stagiaires permet de réduire le coût en temps sur ce type d'interventions, qui s'avère pour autant nécessaire afin d'assurer une continuité avec les actions entreprises dans le cadre du Plan France Relance en 2021 et 2022.

## 2.3. Opération de génie écologique en milieu tourbeux (opération 134)



En 2021, il avait été décidé à la suite du rapport sur le suivi des odonates sur les tourbières de la RNBC, la création ou l'extension de gouilles notamment sur la tourbière du Grand Rossely et sur la tourbière de Rond Trou. Ces travaux, manuels et de faible ampleur à l'échelle de la tourbière, ont été validés lors d'un comité consultatif en 2022. Ils ont pour objectif de favoriser des espèces tyrphobiontes ou tyrphophiles qui semblent à la peine suivant les sites : en particulier *L. dubia* au Rossely et *L. dubia* et *A. subarctica* à Rond Trou. Ainsi, les gestionnaires, accompagnés de stagiaires, ont creusé dans la tourbe sur le Rossely et Rond trou afin de recréer des biotopes favorables au développement de ces espèces cibles. Sur le Rossely, les gestionnaires se sont appuyés sur un trou d'eau existant mais très fortement comblé au niveau de la tourbière bombée, pour recreuser une mare d'une surface d'environ 4 m<sup>2</sup> et de profondeur variable entre un mètre et 10 cm. Sur Rond Trou, le trou d'eau nouvellement creusé est connecté à la mare principale, avec des hauteurs d'eau plus faibles et graduées que ce qu'on trouve sur la mare. Les berges ont été aménagées en pente douce, pour favoriser l'implantation de plantes aquatiques.

## 2.4. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242)

Une veille active est maintenue sur ce point notamment lors de la mise en œuvre de travaux d'infrastructure. La balsamine de l'Himalaya est en régression voire en totale disparition sur les stations connues ces dernières années sur la RNBC et ses alentours. L'arrachage systématique sur plusieurs années consécutives porte ses fruits !

Pour la seconde année, un arrachage et une exportation des pieds de renouée du Japon ont été menés dans la parcelle 102 de la forêt domaniale de Saint Antoine. 3 passages ont été effectués.

Un suivi spatio-temporel de ces espèces sur et à proximité de la RNBC est mené par les gestionnaires, et annuellement mis à jour dans une table SIG.

## 2.5. Activités cynégétiques (opération 312)

Le « groupe chasse » qui réunit les adjudicataires des 11 lots concernés par la réserve ne s'est pas réuni en 2023.

Dans les lots de chasse n°1 et 2 de la FD de Saint-Antoine ainsi que dans le lot 4 de la FD de Saint Maurice et Bussang, la chasse s'est arrêtée au 15 décembre dans la partie en réserve naturelle tel qu'il est demandé aux adjudicataires dans les baux de chasse conclus avec l'ONF.

Sur les lots privés et communaux, la chasse s'exerce selon les règles en vigueur (article 10 du décret). L'utilisation des chiens y est donc possible, et l'arrêt de la chasse s'est faite au 31/01/2024 pour le cerf, le chamois et le chevreuil et au 29/02/2024 pour le sanglier.

M. Hélian SIEK (adjudicataire du lot 1) a déposé une demande pour pouvoir prolonger éventuellement la chasse après le 15/12, à partir de la saison 2024/2025, selon les conditions météorologiques et les secteurs et sous accord des services de l'ONF et de de la réserve : cette demande fait suite au constat de la difficulté de réaliser les plans de chasse en cette saison à très faible enneigement. Un nombre plus important d'animaux ont en effet été observés sur les zones hautes en réserve de chasse, sans qu'il ait toutefois été noté de concentration excessive. Le service forêt de l'ONF va solliciter les gestionnaires de la réserve pour en discuter.

Même avec l'accord des propriétaires du foncier, la circulation des véhicules à moteur dans le cadre de la chasse en dehors des voies ouvertes à la circulation publique n'est pas permise par le décret mais peut être autorisée après avis du comité consultatif (article 23). Une concertation a eu lieu en 2016 et a permis la rédaction d'un projet d'encadrement de cette pratique, qui n'a pas abouti à ce jour. Cette action identifiée comme prioritaire lors de l'évaluation à mi période du plan de gestion sera poursuivie activement en 2024.

Pour rappel, la pêche est totalement interdite par le décret sur les affluents de la Moselle, de la Savoureuse et du Rahin, ce qui exclut de facto toute pratique dans la réserve. En outre l'alevinage est interdit sur l'ensemble des cours d'eau.

### • Chamois



Le chamois est toujours chassé uniquement à l'approche en Haute-Saône alors qu'il l'est également en battue dans la partie vosgienne de la réserve naturelle en forêt domaniale de Saint Maurice et Bussang conformément à un cadrage de niveau national.

Sur le lot 1 de Saint Antoine, 9 chamois ont été réalisés sur les 10 attribués (7 femelles et 2 mâles, seul manque 1 jeune). 90 sorties ont été comptabilisées (dont 20 sorties par 2 archers).

Les règles du ratio d'attribution de 50% adultes et 50% jeunes rend difficile la réalisation du plan de chasse selon les chasseurs interrogés. En effet, avec 1 attribution adulte, on peut réaliser 1 jeune mais l'inverse n'est pas possible. Chez les jeunes, il n'a été prélevé que des chevreux et pas d'éterlous.

Pour comparaison, le nombre total de réalisations dans le département de la Haute-Saône était de 14 pour 19 attributions.

Dans le lot 2 de la FD de Saint Antoine, 4 chamois ont été réalisés sur 4 attribués à l'occasion de 15 sorties. Pour ce lot, le seul secteur favorable est le lieu-dit « la Roche cassée », en limite de la réserve naturelle.

Après la baisse et le fractionnement de la population qui ont pu être ressentis sur la vallée du Rahin les années précédentes, plusieurs chevrées ont été observées cette année, plutôt regroupées.

Des chamois ont été observés dans l'envers de Saint Antoine, ce qui n'est pas ordinaire dans ce secteur peu rocheux. Quelques chevrées sont cantonnées dans les zones en réserve de chasse (amont du plain Thiébaud par exemple).

De l'avis des gestionnaires forestiers, partagé par les conservateurs de la réserve, il conviendrait de pas descendre au-dessous du niveau de prélèvement actuel pour éviter un impact sur les habitats qui a pu se révéler ponctuellement fort par le passé, en particulier sur la régénération de sapin dans des zones favorables au tétras.

Cependant, la situation est très contrastée dans la partie de la réserve naturelle située dans le département des Vosges (lot 4 de la FD de Saint Maurice et Bussang). Le plan de chasse y est groupé avec le lot 3 qui englobe entre autres les roches de Morteville au nord du Ballon d'Alsace. Aucun chamois n'y a été prélevé et une baisse générale est notée. Une attribution nulle est même envisagée par la fédération des chasseurs de ce département pour la saison 2024/2025.

Des circuits de comptage chamois ont été effectués en avril 2023 par les fédérations de chasse 70, 88 et 90, aidés en cela par des personnels de l'ONF, en restant strictement sur les parcours mis en place précédemment. Ces comptages de type « Indice Kilométrique d'Abondance » ont consisté en des sorties par circuits dans les 3 heures suivants le lever du soleil. Pour rappel, 3 parcours traversent la RNBC en empruntant des sentiers balisés : Goutte des saules, Plain des joncs et Querty. 7 autres parcours se contentent de longer le périmètre.

Depuis 2022, des données biométriques sont récoltées sur les animaux prélevés à la chasse (poids total éviscéré et longueur des pattes arrière) afin de suivre l'état sanitaire de la population.

Un projet d'analyses du bol alimentaire des chamois (collectes de panse ou de crottes, à définir) est à l'étude par la FDC70, car il existe très peu de connaissances sur l'alimentation des chamois en milieux forestiers aussi bien à l'échelle régionale que nationale.

#### • Sanglier

Depuis la saison 2020/2021, l'adjudicataire du lot n°1 de St Antoine a obtenu une dérogation à l'interdiction d'utilisation des chiens inscrites dans les baux domaniaux, ceci pour la chasse en battue du sanglier, et à raison d'un nombre maxi de 5 chiens, exclusivement d'arrêt. En 2023, ce sont majoritairement 3 chiens qui ont été utilisés avec un maximum ponctuel de 5.

7 animaux ont été prélevés cette saison dont 4 le même jour (à comparer à l'absence de prélèvement en 2022/2023 et aux 14 animaux prélevés en 2021/2022).

5 animaux ont été prélevés sur le lot vosgien, ce qui correspond à une année moyenne.

Les gestionnaires de la RNBC sont favorables à la reconduction de cette dérogation qui contribue à faciliter la régulation de cette espèce qui peut poser des problèmes envers les oiseaux nichant au sol en particulier.



L'agrainage extensif autorisé à titre dérogatoire dans le secteur du Plain des bœufs en périphérie de la réserve n'a pas été mis en œuvre en 2023, son effet sur le cantonnement et la détection des sangliers n'ayant plus été aussi positif que par le passé.

La reproduction et les déplacements des sangliers sont par nature très dépendants des conditions météorologiques et de la disponibilité en ressources alimentaires, ce qui rend le niveau des observations très variables au cours de l'année et également entre les années.

Il est à noter que l'agrainage est pratiqué de façon plutôt importante sur plusieurs chasses privées périphériques de la réserve : il pourrait avoir pour effet d'attirer une partie des animaux vers l'extérieur de la réserve et également de favoriser dans une certaine mesure leur reproduction.

#### • Chevreuil

Sur le lot 1, 5 animaux ont été réalisés sur 12 attribués. Il a été noté un niveau particulièrement faible d'observations. L'adjudicataire s'oriente vers une demande d'attribution en baisse pour 2024/2025. Pour mémoire, 10 avaient été demandés par l'ONF en 2023/2024, et 12 attribués.

Sur les lots 2 et 3 (versant Servance-Miellin/Haut-du-Them), tous les chevreuils attribués ont été réalisés. Un gros contraste est noté avec la vallée du Rahin au niveau des observations, et ces disparités sont généralisées à l'ensemble du département 70, sans que les causes en soient nettement identifiées. Ainsi, sur la commune de



Fresse, des populations importantes de chevreuils sont notées : 43 animaux ont été attribués et réalisés sans difficulté.

Sur le lot de chasse vosgien, le chevreuil a fait l'objet d'un très faible prélèvement et une baisse généralisée est constatée.

Une intégration du dénombrement des chevreuils lors des circuits de comptage chamois a été effectuée par les fédérations de chasse, après validation de ce protocole par l'OFB.

#### • Cerf



Un animal avait été attribué sur chacun des 3 lots de la FD Saint Antoine, et aucun n'a pu être réalisé cette saison.

5 animaux avaient été attribués sur le lot vosgien (1 cerf, 2 biches et 2 faons), et seulement 1 cerf a été réalisé.

De l'avis de tous, les observations de cerf sont en augmentation et les indices de présence (crottes, abrouissement, écorçage) sont dorénavant omniprésents.

Une vigilance particulière devra être portée à cette espèce en raison des capacités élevées de croissance de sa population et de son impact potentiellement important sur la végétation (régénération forestière et conservation des habitats forestiers).

Les gestionnaires de la réserve souhaitent que des bracelets supplémentaires soient attribués, et ce dans des catégories adultes notamment. Une transmission de cet avis auprès de la DDT a été réalisée cette année.

Selon les chasseurs, les cerfs sont craintifs, ils fuient dès l'arrivée des véhicules et l'accès aux postes de tir. Une adaptation des pratiques de chasse spécifiquement à cette espèce serait peut-être à étudier : chasse à l'affût, mise en place de miradors, journées dédiées et formations pourraient être des pistes.

#### • Equilibre sylvo-cynégétique

Le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF), mis en place depuis 2008 sur la RNBC, permet d'avoir une idée précise des niveaux d'abrouissement sur la régénération dans les forêts de la RNBC. Aussi l'analyse des résultats faites en 2022 (stage S. Sinoquet) montre que désormais 24% de la régénération de hêtre, 43% de la régénération de sapin et 69% de la myrtille sont touchés par l'abrouissement sur la RNBC. Des chiffres désormais comparables avec les autres RNN vosgienne (Ventron, Machais, Frankenthal). En parallèle, d'autres suivis tendent à se mettre en place pour contribuer à des suivis nationaux ou tenter de préciser la nature de cet abrouissement :

- Dans le but de suivre l'impact de la grande faune sur la régénération forestière, des dispositifs d'enclos-exclos de 40m<sup>2</sup> ont été installés par l'ONF en 2016 dans les parcelles 18, 56 et 57 de la forêt domaniale de Saint Antoine et un dispositif a été installé en 2021 dans la P101 au Plain Thiébaud. Le suivi a été réalisé en 2023 et les résultats seront exploités au niveau national.

- En outre, une notation d'impact des espèces gibier est effectuée après chaque martelage par les gestionnaires forestiers (abrouissement et écorçages éventuels), résultats agrégés au niveau national.

- Des discussions ont été menées avec les FDC pour la mise en place d'indices de pression sur la flore toutes espèces d'ongulés confondus dans les départements 70 et 90. Une participation des personnels de l'ONF est envisagée. Le projet sera présenté au comité consultatif en 2024.

- Une réflexion est également engagée sur la mise en place d'un indice nocturne cerf fin mars/début avril (ciblé sur prairies hors réserve, versant ouest).

### 3. GESTION DES FREQUENTATIONS ET DES INFRASTRUCTURES

#### 3.1. Mise en œuvre de la politique d'accueil (OMT 41)

##### 3.1.1. Manifestations sportives (opération 412)

La mise en place de la plateforme « Manifestations sportives » de l'Etat est effective et nous recevons dorénavant des demandes d'avis à traiter au titre de la réserve pour les 3 départements 70, 88 et 90.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les manifestations qui ont eu lieu sur le territoire de la réserve naturelle à la connaissance des gestionnaires.

- Manifestations sportives ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale :

| Demande d'avis | Date évènement   | Nom de la Manif                      | Organisateur                                     | Localisation       | Type       |
|----------------|------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------|------------|
| 02-mars-23     | 03-juin-23       | Les 3 ballons (ou 3 ballons Santini) | Top Club, CD70                                   | RD16, arrivée PDBF | Vélo route |
| 14-avril-23    | 08 et 09/07/2023 | Cyclo montagnarde des Vosges du sud  | Comité départemental de cyclotourisme des Vosges | RD16, arrivée PDBF | Vélo route |

Le décompte fait donc apparaître 2 manifestations sur les 2 autorisées par l'arrêté préfectoral pour la période de quiétude comprise entre le 15/12 et le 14/07. Le quota est donc atteint et aucune autre demande n'a été déposée pour cette période. Aucune demande n'a été déposée non plus pour la période du 15/07 au 14/12, malgré les 5 possibilités offertes par l'AP.

La manifestation sportive de cyclotourisme dite des « les trois ballons » s'est tenue le samedi 3 juin 2023. Elle s'est présentée sous le même format qu'en 2022, à savoir 2 parcours de 93 et 178 kms, avec un départ de Ronchamp et une arrivée à la Planche des Belles Filles, en traversant la RNBC par la route départementale n° 16. Le nombre total de participants a été de 3500, avec 300 spectateurs estimés, exclusivement présents à l'arrivée de la Planche des Belles Filles.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2017 approuvant le cahier des charges des manifestations sportives et concentrations de véhicules à moteur traversant la RNBC, une consultation électronique du comité consultatif a été lancée pour cette course le 11/05/2023, laquelle a recueilli un avis favorable.

Les gestionnaires de la RNBC avaient demandé :

- la propreté aux abords de la RD 16 et le respect impératif de la charte "je roule propre" et ramassage des déchets
- la mise en place de toilettes et de poubelles à l'arrivée
- la mise en place d'une information sur le respect de l'interdiction de sortie des sentiers balisés et l'introduction des animaux domestiques même tenus en laisse
- dans l'idée de laisser la possibilité à d'autres manifestations de se tenir, envisager les années prochaines un passage par le col des Chevrères, par exemple (ce qui n'a pas été mis en place cette année).

La commission départementale de sécurité routière pour les manifestations sportives avait émis un avis favorable

- Manifestations diverses non décomptées mais ayant fait l'objet d'un échange avec les gestionnaires :

| Demande d'avis | Date évènement | Nom de la Manif         | Organisateur            | Type            | Commentaires                                                                           |
|----------------|----------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| 14/04/2023     | 02/07/23       | Mille pas, mille étangs | Foyer rural de Servance | Rando pédestre  | Le tracé longe la réserve sans y pénétrer entre le plain Thiébaud et la cote 1041      |
| 02/06/23       | 03/09/2023     | Enduro VTT de Giromagny | Bike club de Giromagny  | VTT de descente | RNBC non concernée sous réserve de déplacer le départ du parcours 1SP2 à l'entrée sud. |

Aucune marche militaire n'a fait l'objet de demande.

Par rapport à l'édition 2022, les organisateurs de la manifestation « Mille pas mille étangs » ont modifié leur parcours pour ne longer que le périmètre de la réserve entre le plain Thiébaud et la cote 1041, sans y pénétrer. Et il a été demandé au Bike Club de Giromagny de décaler légèrement le départ de leur enduro VTT pour s'ajuster au périmètre à l'entrée sud de la réserve (sur le GR533 en venant d'Auxelles-Haut, au point de départ des pistes de VTT de descente).

- Manifestations diverses ayant fait l'objet d'un refus de la part des gestionnaires :

Aucun refus de manifestation n'a été formulé cette année.

### **3.1.2. Mise en œuvre du schéma de fréquentation (opération 411)**

L'ancien chemin des Fagnes entre l'étang du petit haut et le col 1078 (FD Ballon d'Alsace) est encore parfois emprunté, malgré les efforts de surveillance apportés. La suppression du topo avait été effectuée en 2020 par l'administrateur du site Visorando à notre demande.

Sur le site de ski de randonnée « Ski tour », une modification a été apportée au topo de descente de la Planche des Belles Filles par les pentes nord-est en indiquant l'impossibilité d'utiliser cet itinéraire en raison de la réglementation de la réserve (P1 de la FC Giromagny essentiellement, avec présence d'un îlot de sénescence). L'administrateur du site n'avait pas répondu à notre demande de suppression initiale et nous constatons que cette pente est parcourue en ski de descente même par enneigement modeste.

Pour rappel, les Zones de Protection Renforcée (ZPR) de Bravouse et du Rossely sont complètement matérialisées sur le terrain depuis la fin de l'automne 2020 (voir paragraphe signalétique) et semblent globalement bien respectées (rares sorties de sentiers constatées par les gestionnaires et par les différents services à l'occasion des tournées de surveillance).

### **3.1.3. Accompagnement des projets favorisant la fixation du public à l'extérieur de la RNBC – cas de l'opération grand site » (opération 413)**

Les Ballons Comtois constituent le cœur du projet de labellisation « Grand Site de France » du Ballon d'Alsace. Cette opération est portée par le PNRBV, en lien étroit avec les services de l'Etat. En 2022, les gestionnaires avaient participé au groupe forêt de l'OGS et à l'accueil de l'inspection générale le 21/06 sur la thématique préservation des espèces et habitats, les travaux environnementaux et le schéma des fréquentations.

En 2023, les gestionnaires ont participé à des discussions sur le thème de l'adaptation des forêts au changement climatique au sein du comité Grand Site qui s'est tenu le 04/04/2023 au siège du PNRBV à Munster (68). De nombreux échanges internes au PNRBV ont lieu afin de rechercher la meilleure cohérence entre les politiques RNN et grand site.



## **3.2. Gestion des infrastructures humaines (opérations 241 et 423)**

### **3.2.1. Sentiers balisés**

Différents travaux d'entretien courant ont concerné les sentiers balisés de la RNBC en 2023 :

- remplacement à l'identique des plaques de localisation Plain des Joncs et Roche Fendue, demande faite par l'association « Balisage 90 » (Jean-Pierre BAINÇONAU). L'arrêté préfectoral du 03/06/2005 sur l'entretien des sentiers balisés le permettant entre le 15/05 et le 15/12, une autorisation de circuler sur les routes forestières a été délivrée. Les travaux n'ont pas été réalisés à ce jour.
- Le poteau de balisage de la fontaine Marianne a été remis en place par les ouvriers forestiers de l'ONF (avec bétonnage du socle) à la suite d'une exploitation forestière ayant nécessité sa dépose. Une lame directionnelle n'a pas été retrouvée ce qui a été signalé au CD70 qui l'a remise en commande.
- Une lame directionnelle a été retrouvée et remise en place par les gestionnaires RNBC en amont du refuge Saille.
- Un poteau de balisage a été cassé à la Planche des Belles Filles, ce qui a été signalé au CD70.

La modification de balisage des sentiers raquettes de la Planche des Belles Filles a été effectuée : elle avait fait l'objet d'une consultation électronique du comité en octobre 2022 et a consisté en la suppression par le CD70 de

la boucle passant par le Querty, en concertation avec la commune d'Auxelles-Haut. Le nouveau plan de balisage donne satisfaction du point de vue de la réserve.

Un point a été fait avec Katia VIDBERG le 14/11 concernant les sentiers balisés du secteur de Miellin : en lien avec l'office du tourisme des mille étangs, le projet est de rationaliser le balisage en supprimant en particulier certains itinéraires équestres très peu utilisés (entre le col des Chevrères et le col sans nom par exemple).

Sur la forêt domaniale du Ballon d'Alsace, le GR5 a été dévié par le CD90 entre le chalet Bonaparte et le parking des démineurs et passe dorénavant par la Chaumière. Cette modification fait suite à la demande du propriétaire ONF en raison d'un trop grand nombre d'arbres dépérissant en réserve intégrale sur l'itinéraire (Parcelle 53). Entre l'étang du Petit Haut et le chalet Bonaparte, une nécessité de sécurisation a été identifiée parcelle 44 en zone gérée et des épicéas dépérissant ont été marqués : cette action fait actuellement l'objet d'une recherche de faisabilité technique et de financement de la part de l'ONF et du CD90.

### **3.2.2. Pistes de ski de fond**

Le SMIBA a enregistré 32 journées d'exploitation du domaine skiable nordique entre le 21/01 et le 22/02/2023. Sur le **secteur du Ballon d'Alsace**, une visite des pistes de ski de fond a été demandée par le SMIBA (Forêts domaniales du Ballon d'Alsace et Saint Maurice et Bussang). Elle a eu lieu le 12/10/2023. Ce sont 5 arbres secs qui ont été identifiés à abattre au bord des pistes dont plusieurs épicéas qui venaient de dépérir au cours de l'automne (compte rendu en **annexe 2**).

D'importants chantiers d'exploitation forestière se sont déroulés cette année avec débardage par les pistes de ski de fond sur les forêts domaniales de Saint Antoine et du Ballon d'Alsace. Ces exploitations ont largement contribué à sécuriser les arbres en bord de piste mais une poche d'eau ponctuelle s'est formée en 2 endroits après passage des engins, ce qui risque de poser difficulté pour le damage ultérieur des pistes. M. Thibault HUMBERTCLAUDE est autorisé à trouver une solution de rebouchage (nivelage avec un engin ou lit de branchages).

A certains endroits, des branches sur le parterre de coupe pourraient gêner l'écoulement de l'eau : M. HUMBERTCLAUDE peut les enlever (éventuellement les recouper en petits morceaux si cela est suffisant).

Le nettoyage de la place de stockage de bois dans le pré auprès du parking des démineurs a été effectué à la charge de l'ONF.

Une demande de travaux d'entretien des pistes non encadrés par les AP a été validée par le comité consultatif du 12/07/21. Ces travaux n'ont pas encore été mis en œuvre : il s'agit de la pose de nouveaux renvois d'eau en bois (2 sections de chêne de 12 x 12 cm maintenus par un étrier métallique), du curage des fossés et des buses et de la pose d'un pare-neige en bois. La validation par le CC avec accord pour démarrer les travaux au 01/09 reste valable selon l'échéancier 2021-2025 joint à la demande.

Sur le **secteur de la Planche des Belles Filles**, une rencontre a été effectuée avec Mme Isabelle MERMET nouvelle directrice de la station depuis le 15/11. Aucune visite des pistes de ski de fond n'a été demandée mais un échange a eu lieu sur le sujet (quelques petits arbres secs en parcelle 28 ont été identifiés et coupés par l'ONF). La convention pour l'utilisation des pistes de ski de fond entre le CD70 et l'ONF a été renouvelée. Celle pour la FD Saint Maurice et Bussang reste toujours en attente de renouvellement.

Comme chaque année, des filets quiétude ont été posés par les gestionnaires pour la mise en défens de secteurs sensibles à proximité des pistes de fond entre la Planche et le Ballon.

### **3.2.3. Refuges et chalets**

- Bilan Secteur Auxelles-Haut et Lepuix :

Les arrêtés préfectoraux réglementant l'accès aux 2 chalets du Querty sont arrivés à échéance le 31/12/2022. Ils ont tous deux faits l'objet d'une demande de renouvellement concertée en commune et avec les parties prenantes, et validée par le comité consultatif du 25/05/2023.

Cependant, la liste des bénéficiaires de la nouvelle convention et du nouvel arrêté préfectoral pour les chalets du Querty Bas n'est toujours pas définie précisément à ce jour (en attente, vu avec la commune).

Le tableau ci-dessous synthétise les demandes faites aux gestionnaires de la réserve naturelle en 2023 dans le cadre des arrêtés préfectoraux autorisant l'accès aux chalets :

|                                | Date de la demande | Accord des gestionnaires | Date d'accès | Activité              |
|--------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------|-----------------------|
| <b>Refuge de la Rougevie</b>   | 13/07              | Oui                      | 16/07        | Entretien             |
|                                | 20/07              | Oui                      | 23/08        | Entretien             |
|                                | 20/09              | Oui                      | 23/09        | Entretien             |
| <b>Chalet du Querty du bas</b> | 13/07              | Oui                      | 20/07        | Peinture façade       |
|                                | 29/09              | Oui                      | 30/09        | Entretien             |
| <b>Chalet du Querty Haut</b>   | 13/07              | Oui                      | 15/07        | Entretien             |
|                                | 03/10              | Oui                      | 07/10        | Fauchage extérieur    |
|                                | 31/10              | Oui                      | 01/11        | Entretien             |
|                                | 13/12              | Oui                      | 14/12        | Entretien avant hiver |

Pour rappel, ce sont 6 jours qui sont autorisés par année civile pour les chalets du Querty (entre le 15/07 et le 14/12), et 4 pour celui de la Rougevie.

- Chalet de la Rougevie :

Plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu ainsi qu'une rencontre avec M Henri RUEZ.

Aucune difficulté à signaler avec ce refuge ni avec l'association en charge de son entretien. Le chalet et ses abords sont très bien tenus, et la place à feu bien circonscrite.

- Chalet du Querty Haut :

Deux rencontres ont eu lieu avec M Julien LACREUSE. Les travaux de bardage autorisés par le comité en 2017 ont été terminés. Il est à noter que l'association des amis du Querty a aimablement permis le couchage des ouvriers de l'entreprise d'insertion qui sont venus effectuer les travaux de broyage des genêts et de la fougère.

- Chalet du Querty Bas :

Une rencontre a eu lieu avec M Jean et Mme Nicole RAFENNE ainsi que plusieurs échanges. Le rafraîchissement de la peinture du chalet à l'identique a été effectuée. Ces travaux sont permis par le cahier des charges de la réserve naturelle annexé à la convention d'occupation. La peinture du toit et des volets sont prévus en 2024.



- Refuge « Saille » au Ballon de Servance :

Aucun contact avec les membres de l'amicale du refuge (présidée par M. Gérard Tisserand) n'a eu lieu en 2023. Ce refuge bien entretenu est sis sur un terrain privé. Le projet de conventionnement discuté lors de la rencontre du 11/04/2022 n'a pas pu voir le jour pour le moment.

- Risque d'incendie et usage du feu

Pour rappel, le décret de la réserve permet l'usage du feu sur des emplacements réservés à proximité des refuges. Les cahiers des charges validés avec les refuges du Querty et de la Rougevie reprennent cette formulation. Par ailleurs, l'article L131-1 du code forestier interdit l'apport de feu à moins de 200 mètres des bois et forêts sauf pour les propriétaires et les personnes autorisés du chef de leur propriétaire. En 2023, des arrêtés préfectoraux restrictifs ont été pris sur les 3 départements, leur application est différente selon les refuges :

- **refuge Saille (88)** : dans le département des Vosges, l'apport de feux est interdit y compris aux propriétaires et ses ayants-droits entre le 15/03 et le 30/09. En outre, les feux de cuisson sont totalement interdits et les places à feux doivent être démontées.

- **refuge de la Grande Goutte (70)** : dans le département de la Haute-Saône, l'apport de feux est interdit y compris aux propriétaires et ses ayants-droits entre le 16/03 et le 30/09. En revanche, les feux de cuisson sont tolérés sur place à feux circonscrites, hors période de risque exceptionnels qui serait activée par arrêté préfectoral. L'ONF propriétaire a mis sa politique en cohérence avec cet arrêté.

- **Chalets du Querty et de la Rougevie (90)** : dans le département du Territoire de Belfort, l'apport de feux est interdit y compris aux propriétaires et ses ayants-droits dans les périodes 01/03-30/04 et 01/07-30/09. Les feux de

cuisson quant à eux sont tolérés sur place à feux circonscrites, hors période de risques élevés ou très élevés qui seraient activés par arrêté préfectoral.

En outre, les gestionnaires de la réserve participent à la Sous-Commission Départementale sur les Feux d'Espaces Naturels (SCDFEN) organisée par la préfecture de Haute-Saône. Une journée d'échanges techniques sur les feux de tourbières a été organisée le 23/03 à Château-Lambert avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Les échanges mutuels sur la conservation des espaces naturels croisés avec les contraintes d'intervention des pompiers sont très fructueux, en particulier dans l'optique de la prise en compte de cette problématique importante dans le futur plan de gestion.



#### 3.2.4. Patrimoine historique

Depuis 2020, un programme de recherche est mené par la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE de Besançon) sur les bornes royales dans les forêts des Vosges saônoises. Chaque année, les gestionnaires de la réserve et l'ONF adressent un courrier de recommandation pour la conduite du projet (conditions d'accès, données...).

Plusieurs bornes en grès implantées vers 1730 ont déjà pu être découvertes et réhabilitées notamment sur le secteur de Belfahy pour ce qui concerne le périmètre de la réserve naturelle.

En parallèle, la communauté de communes des mille étangs souhaiterait mettre en valeur ce patrimoine : quelques panneaux explicatifs et un fléchage ont été mis en place à titre d'essai sur le terrain, les chemins d'accès étant tous situés hors réserve pour le moment.

La réserve et les services de l'ONF ont participé à une réunion le 06/12 à Lure avec messieurs Daniel DAVAL et François FAVORY de l'équipe de recherche pour l'accompagnement de ce très intéressant projet.



#### 3.2.5. Route départementale 16

- Fauchage :

Le fauchage des accotements a bien été réalisé après le 1<sup>er</sup> octobre dans la portion incluse dans la réserve, tel qu'il avait été demandé par le comité consultatif du 26/05/2008. Hors réserve, le fauchage avait été réalisé dans le courant du mois de juin.

- Travaux de pose de la FIBRE :

La société Orange a procédé à une demande au comité consultatif du 25/05/2023 pour poser la fibre sous la route départementale et jusqu'au fort militaire via une tranchée se situant côté droit de la route, dans le sens de la descente (Ballon de Servance → Plancher-Les-Mines) ; ce projet s'inscrivant dans le cadre de la sécurisation des sites de l'Armée. Suite aux débats lors de ce comité, M. Le Sous-Préfet proposait que l'on attende le rendu d'une étude plus approfondie sur la base de relevé botanique de terrain mené par ou avec les gestionnaires de la RNBC. Après s'être rendu sur le terrain et avoir cartographié plusieurs stations de Laitue des Apes (*Lactuca alpina*) et raiponces en épi (*Phyteuma nigrum*), les gestionnaires ont rencontré Clément Moretti de la société Orange le 30/06, afin de définir des zones « refuges » sans interventions possible. Après plusieurs échanges gestionnaires / Orange, une nouvelle demande de travaux a été formulée auprès du comité consultatif. Celui-ci a donné l'autorisation moyennant quelques remarques notamment de l'autorité militaire. A la suite de nouveaux échanges entre le gestionnaire des routes (CD70) et Orange, il a finalement été convenu que la tranchée serait réalisée sur l'emprise de la route, et que seules les chambres seraient réalisées sur l'accotement. Cette solution s'avérerait par ailleurs être la moins impactante pour la flore dans la RNBC.



Les travaux, qui ont débuté le 25/09/2023 pour s'achever 2 mois plus tard dans la RNBC, se sont bien passés et ont été conformes aux attentes des gestionnaires et du comité consultatif. L'imposante machine a interdit l'accès sur la route pendant toute la durée des travaux, ce qui a perturbé les activités de l'ONF, des gestionnaires RNBC et des militaires du fort. A noter que le chantier a été largement compliqué par les conditions météorologiques très pluvieuses de l'automne/hiver. Les gestionnaires resteront vigilants à l'éventuelle apparition d'espèces végétales invasives dans l'accotement et les élimineront si nécessaire.

### **3.2.6. Infrastructures militaires**

Aucune rencontre formelle n'a été organisée en 2023 mais des échanges réguliers ont eu lieu sur les travaux projetés, sur les enjeux environnementaux, et sur les pratiques de pâturage sur le terrain appartenant au ministère des armées dans le but de renouveler la convention qui le lie à la réserve.

Une demande pour pose d'une barrière à l'entrée de la route militaire a été validée par le comité consultatif du 25/05 mais les travaux n'ont pas encore été réalisés.

Le comité consultatif du 11/12/2018 avait demandé d'attendre le 15 juillet pour réaliser la fauche de l'intérieur du fort et du chemin de ronde et le 15/09 pour la fauche des accotements de la route d'accès, ce qui a été respecté en 2023.

### **3.2.7. Antenne relai TDF**

L'entretien des abords du pylône est soumis au respect de l'AP n°514 du 01/07/2016, qui prescrit une fauche annuelle à partir du 01/10 et une interdiction d'utilisation de désherbant chimique.

Un courrier a été adressé à la société « Télédiffusion de France » pour leur demander de nous fournir les preuves du bon respect des termes de cet arrêté, ce qui n'est pas aisé à constater sur le terrain, en atteste la photo ci-contre.

Début 2024, la société « Télédiffusion de France » admettait par courrier « une erreur de communication avec son sous-traitant », et un traitement des abords du bâtiment au « Premazor Turbo » le 29 juin 2023, un herbicide total composé de 250g/L de glyphosate et 40g/L de diflufenican. Les gestionnaires réfléchissent aux suites à donner courant de l'année 2024.



## 4. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT (OPERATION 422)

### 4.1. Surveillance menée dans le cadre des financements DREAL

Les tournées de surveillance organisées dans la RNNBC grâce aux financements du ministère en charge de l'écologie ont été de 2 types :

-3 tournées effectuées par les 2 personnels de la réserve ONF et PNRBV, commissionnés, assermentés et non armés (et 1 prévue le lundi 08/05 ayant été annulée pour raison de santé)

-6 tournées effectuées par les personnels spécialisés du groupe police de l'ONF commissionnés, assermentés et armés, dont 1 tournée interservices avec l'OFB le 18/02 et 1 tournée interservices avec la gendarmerie le 08/07. Ce sont au total 9 tournées spécifiques qui ont été effectuées en binôme entre le 27 janvier au 30 décembre 2023.



Une note récapitulant les consignes en matière de police a été diffusée en début d'année à l'ensemble des services susceptibles d'intervenir sur la réserve, que ce soit l'ONF, les services départementaux de l'OFB70 et 90 ainsi ou les brigades de gendarmeries de Champagny, Mélissey et Giromagny.

Un compte-rendu électronique de tournée est utilisé sur smartphone avec remplissage au fil de l'eau et enregistrement du parcours. Les événements les plus marquants sont également tracés dans l'application « Registre d'ordre » interne à l'ONF.

Les thématiques et les périodes d'intervention sont ciblées en collaboration avec Guillaume MUSSARD, pilote du groupe police de l'ONF, que nous tenons à remercier ici.

Le nombre de tournées est en diminution globale, notamment les interventions du groupe police ONF car la part du budget à consacrer à cette prestation est globalement en baisse : il est par exemple passé de 18 000 € en 2021, à 6000 € en 2022 et à 7000 € en 2023.

Les raisons principales qui en sont :

- un effet de cisaillement entre une augmentation générale des coûts de personnels et un budget global relativement constant depuis plusieurs années,
- certaines années, un poste « études et travaux » plus conséquent.

Pour pallier cette diminution, le nombre de tournées réalisées par les conservateurs devra être maintenu et développé dans la mesure du possible, et les tournées interservices recherchées, en particulier avec les Services Départementaux et les Brigades Mobiles d'Intervention de l'OFB.

### 🌀 Orientations de l'année 2023

- L'organisation des tournées a été privilégiée au cours de la période de plus grande sensibilité de la faune du 15/12 au 14/07. Il a été ciblé des week-ends hivernaux de beau temps à la suite de chutes de neige récentes (fréquentation et plus grande occurrence des sorties de sentiers balisés) et des week-ends printaniers que nous savons être des pics d'utilisation des véhicules terrestres à moteur (VTM).
- En raison de la maturation avancée des myrtilles, une information spécifique a été apposée dans les premiers jours de juillet au Ballon de Servance, accompagnée d'une sensibilisation accrue du public pour rappeler la possibilité de cueillette à compter du 15/07, ainsi que la quantité permise (2 kg/jour/personne).
- L'usage du peigne n'est pas possible dans la réserve en vertu de l'article 7 du décret qui stipule que « lors des opérations de récolte des myrtilles, il est interdit d'arracher ou de mutiler leurs parties ligneuses ». Des AP pris par les départements 70 et 88 l'interdisent également (aucun AP n'existe à ce sujet dans le 90 pour le moment).
- Montée en puissance de la thématique du risque incendie et mise en cohérence des consignes police avec les nouvelles réglementations départementales (voir à ce sujet le § 3.2.3 Refuges et chalets et le § 4.3.2 Surveillance par les gestionnaires forestiers).
- L'organisation d'une tournée spécifique de contrôle de chasse a eu lieu le 29/10, ciblée sur les ACCA et les chasses privées du territoire de Belfort.
- L'information et la prévention concernant le débalisage des sentiers et leur alternative, la poursuite de la sensibilisation au respect des Zones de Protection Renforcée du Rossely et du plateau de Bravouse en lien avec l'arrêté préfectoral « schéma des fréquentations » de 2018.
- L'observation de la fréquentation de la réserve et des accès utilisés.

- L'information et la sensibilisation des publics rencontrés.
- Une veille active sur les sites internet.

### 🔗 *Fréquentation observée*

- Au total, 241 personnes ont été rencontrées au cours de ces tournées de surveillance
- 126 piétons, 45 skieurs de fond, 42 randonneurs en raquettes et 28 cyclistes (ou VTT)
- Aucune autre catégorie d'utilisateurs n'a été rencontrée lors des tournées (cavaliers ou autres).

La fréquentation totale observée en 2023 augmente légèrement par rapport à 2022 (202) ainsi que le ratio du nombre de personnes rencontrées par tournée, qui s'établit à 27 au lieu de 22 en 2022.

Le nombre de raquetistes et de skieurs de fond rencontrés est en légère hausse malgré un enneigement moins durable que lors de la saison précédente, mais centré sur la période des vacances d'hiver (entre le 20/01 et le 20/02). Des traces de skis de randonnée alpine ont été constatés dans des sous-bois pentus clairs, même par enneigement modeste (Planche des Belles Filles, Fontaine Marianne par exemple).

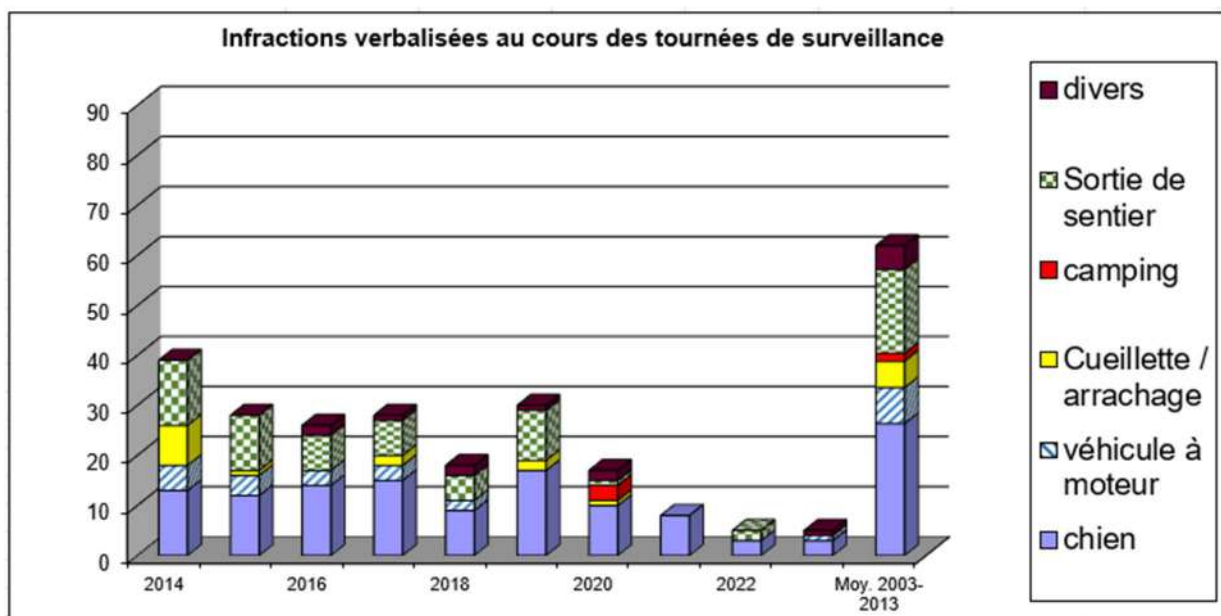
Le nombre de piétons est globalement stable. Et le nombre de cyclistes/VTT n'a pas fait l'objet d'une augmentation particulière, ce qui est corroboré par l'intuition des personnels intervenant sur la réserve au cours de l'année.

Aucun cavalier n'a été rencontré et les itinéraires spécifiquement balisés sont très peu empruntés.

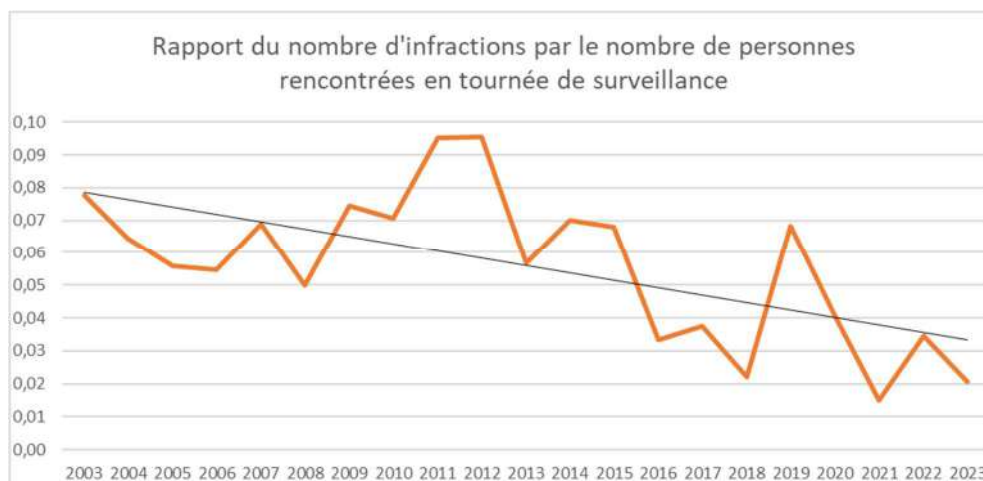
Aucune pratique de bivouac ou d'escalade n'a été constatée, malgré l'existence de voies équipées en forêt privée des roseaux.

### 🔗 *Infractions constatées*

Nous avons enregistré 3 timbres-amende et 2 procédures en 2023. Selon les chiffres que nous avons pu récolter, le nombre d'infractions annuelles constatées au cours des tournées serait globalement en baisse par rapport à la moyenne de cette valeur au cours des 10 premières années de la RNBC.



Il nous semble également constater cette tendance à la baisse pour le nombre d'infractions rapporté au nombre de personnes rencontrées au cours des tournées, illustré par le graphique ci-après. En 20 ans, le nombre d'infractions constatées en tournée de surveillance a été divisé par 2.



## 4.2. Surveillance pilotée par les autres services de police

### 4.2.1. Surveillance par les services de l'OFB

Entre janvier et décembre, le service départemental de l'OFB du 90 a réalisé 9 tournées sur la réserve (dont une tournée avec l'ONF dans le cadre du Tour de France, voir § 4.4). Aucune infraction n'a été verbalisée à l'occasion de ces tournées.

Le service départemental de l'OFB du 70 fait régulièrement des incursions dans la réserve au cours de tournées non spécifiques qu'il ne nous a pas été possible de recenser précisément.

Des échanges réguliers ont lieu avec l'OFB, notamment pour le partage d'informations sur la fréquentation (et la faune) et le ciblage des thématiques de surveillance.

### 4.2.2. Surveillance par la gendarmerie

Il n'y a pas eu de tournée spécifique gendarmerie à notre connaissance.

Deux personnels de la gendarmerie nationale ont participé à une tournée le samedi 08 juillet en collaboration avec deux personnels du groupe police de l'ONF. A cette occasion, une procédure a été ouverte au titre du code de l'environnement concernant un dépôt de déchets sur la commune de Plancher-les-Mines.

Les personnels de la gendarmerie sont intervenus à plusieurs reprises pour faire cesser les feux dans la vallée du Rahin, parfois à la demande des gestionnaires forestiers.

Une plainte a été déposée par les gestionnaires de la réserve le 11/08 auprès de la gendarmerie de Champagny pour dégradation du panneau d'information de la Vieille Hutte. A l'occasion de cette plainte ainsi que lors de demandes d'identité, des échanges ont eu lieu sur le thème de l'environnement, un référent environnement devant dorénavant être désigné et formé dans chaque brigade.

## 4.3. Surveillance diffuse

### 4.3.1. Surveillance par les gestionnaires de la réserve

A l'occasion de leurs activités quotidiennes, les 2 conservateurs de la réserve naturelle exercent une importante activité diffuse de prévention et de sensibilisation aidés en cela par Manon HUTEAU, salariée en CDD du PNRBV dont un quart du temps est financé sur le budget de la réserve.

Plusieurs infractions ont pu être empêchées avant qu'elles ne commencent notamment l'introduction de chiens en bordure de la RNBC comme à la Planche des Belles Filles ou au Ballon d'Alsace.

Une procédure a été engagée pour introduction de chiens avec obstacle aux fonctions d'un personnel assermenté et commissionné des réserves naturelles, qui a donné lieu à une audition avec l'aide du service départemental de l'OFB 70 et une proposition de composition pénale de la part du substitut du procureur de la république de Vesoul. Verdict, 400 euros d'amende délictuelle pour « obstacle aux fonctions d'un fonctionnaire ou agent habilité à rechercher et constater les infractions dans le domaine de l'environnement » et 150 euros d'amende contractuelle pour « circulation irrégulière d'animal dans une réserve naturelle ».

### 4.3.2. Surveillance par les gestionnaires forestiers

Une infraction pour circulation et stationnement sur route forestière interdite a été verbalisée en mai à proximité de la Vieille Hutte par le technicien forestier territorial du secteur.

Nouveauté en 2023, la mise en place de patrouilles d'information et de médiation (PIM) dans le cadre de l'extension de la Mission d'Intérêt Général « Défense Forestière Contre Incendie » confiée par l'Etat à l'ONF. Cette mission historiquement dédiée à la zone sud de la France est appelée à monter en puissance pour les régions Bourgogne Franche-Comté et Grand Est.

Ce sont 2 patrouilles qui ont été effectuées sur la réserve et ses abords immédiats entre le 10/07 et le 20/08. Elles ont donné lieu à une importante activité de sensibilisation même si la météo a été plus humide sur cette période qu'en 2022.

Une fréquentation importante des aires de pique-nique de la vallée du Rahin (hors réserve) a été notée avec des feux de cuisson. En 2023, l'ONF en tant que représentant du propriétaire a choisi de mettre sa politique en cohérence avec les arrêtés préfectoraux 70 et 90 (cf. § 3.2.3) pour ce qui concerne la forêt domaniale.

Le choix a été fait de tolérer les feux de cuisson sur places circonscrites hors période de risque activée par les préfetures.

Les panneaux d'interdiction ont en conséquence été démontés, ce qui est le cas principalement du refuge de la grande goutte dans la réserve.



D'une manière plus globale, un bulletin quotidien d'évaluation du risque d'incendie est diffusé à l'ensemble des personnels de l'ONF depuis l'été 2022, avec publication d'un Indice de Danger Intégré et de consignes en matière de travaux forestiers adaptées au risque (interdiction totale des travaux voire fermeture de massifs les jours de risque maximal).

#### **4.3.3. Utilisation des pièges-photos :**

La généralisation de l'utilisation de caméras photos pour les suivis faunistiques soulève des interrogations bien légitimes quant à la capture d'images personnelles potentiellement engendrées. Selon une analyse de Barbara Graeff Guerra (chargée de mission juridique à Réserves Naturelles de France), basée sur le code de procédure pénale et la doctrine ministérielle, il semblerait :

- que la simple captation de l'image d'autrui est libre, le droit ne prohibant simplement que la reproduction, l'exposition ou la publication du cliché des personnes sans leur consentement
- que les photos prises par les pièges-photos puissent servir à prouver l'infraction ; elles ne reçoivent alors aucune utilisation publique et sont couvertes par le secret de l'instruction pénale.

Quoi qu'il en soit, aucune démarche ne sera engagée par les gestionnaires sans obtenir préalablement l'aval du procureur de la république.

#### **4.4. Tour de France**

Le samedi 22/07/2023, le tour de France Hommes a franchi le col du Ballon d'Alsace à l'occasion d'une étape entre Belfort et le Markstein. Un dispositif de surveillance composé de 2 personnels ONF et 2 personnels OFB (très allégé par rapport aux éditions précédentes) a été mis en place sans financement spécifique, en patrouille mobile dans le secteur Grande goutte (sur l'itinéraire entre la Planche et le Ballon).

Pour porter les intérêts de la réserve et aussi représenter l'ONF, les gestionnaires réserve ont participé à 2 réunions préalables en préfecture du Territoire de Belfort les 10/03 et 18/07 (Lydie Lallement ayant participé à celle du 30/05).

Nous avons rendu un avis sur l'Evaluation des Incidences Natura 2000 conjointement avec la DDT90 (Isabelle MAILLARD-SALIN et Éric PETOT), avec une demande de renforcement de l'information concernant les chiens au départ des parking, un balisage pour canalisation VTT/piétons et une information sur la circulation des VTM.

Malgré l'intégration de nos préconisations dans l'étude d'incidence, aucune information n'a été constatée sur le terrain. Au refuge de la Grande goutte, 75 piétons et 56 vélos ont été comptabilisés le matin en direction du Ballon d'Alsace. Au col du Stalon, 67 piétons et 16 vélos ont été comptabilisés l'après-midi en direction de la Vieille Hutte et du Ballon de Servance.

Finalement, aucune infraction n'a été ni constatée, ni verbalisée dans la réserve naturelle. Quelques barbecues ont été constatés hors réserve et de la sensibilisation a été faite sur l'introduction des chiens.

Aucune restriction de survol de la réserve n'existant d'un point de vue réglementaire, nous avons proposé comme chaque année depuis 2014 des préconisations d'altitude pour les hélicoptères qui ont été intégrées à l'évaluation des incidences NATURA 2000.

Malgré cela, les personnels en tournée ont constaté le survol d'un hélicoptère entre la tête de la Grande goutte et le col du Stalon. Après que nous l'avons eu signalé à l'organisateur ASO, la société Hélicoptères de France (Jean-Marc GENECHESI) nous a fourni le rapport de vol détaillé. Le point le plus bas constaté est de 217 m. Des raisons de sécurité liées à l'aérodrome sont invoquées. Une discussion constructive a été engagée avec la société pour optimiser la prise en compte ultérieure de nos préconisations.

L'évaluation des incidences NATURA 2000 a concerné une zone tampon de 30 mètres au sein de la Zone Spéciale de Conservation (soit 1,2 ha pour la RNBC) et une zone tampon de 500 m au sein de la Zone de Protection Spéciale (soit 50 ha pour la RNBC). Les parties de ZSC et de ZPS situées en dehors de ces zones tampon n'ont pas été concernées par l'analyse car le projet n'est pas considéré comme susceptible d'entraîner des incidences sur les habitats et espèces ayant justifié la désignation de ces sites. Si cela a pu se révéler suffisant cette année au vu de la faible fréquentation intra-réserve constatée, une analyse plus étendue des incidences s'avère indispensable de notre point de vue lors des arrivées à la Planche des Belles Filles.

#### 4.5. Bilan des infractions et verbalisations

Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des infractions verbalisées sur le territoire de la réserve naturelle au cours des tournées de surveillance (tous services de police confondus) :

| Type d'infraction         | Chien | Sortie de sentier | Véhicule à moteur | Cueillette / arrachage | Camping | Feu | Dépôt ordures | Total    |
|---------------------------|-------|-------------------|-------------------|------------------------|---------|-----|---------------|----------|
| <b>Timbre amende (TA)</b> | 2     |                   | 1                 |                        |         |     |               | <b>3</b> |
| <b>Autres procédures</b>  | 1     |                   |                   |                        |         |     | 1             | <b>2</b> |

Le tableau ci-dessous dresse quant à lui un bilan des procédures engagées en 2023, à notre connaissance :

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| TA payés                      | 3 |
| TA non payés                  | 0 |
| Réclamations avis favorable   | 0 |
| Réclamations avis défavorable | 0 |
| Autres procédures en cours    | 2 |

Aucune réclamation n'a été formulée pour les 5 infractions verbalisées.

#### 4.6. Conclusions

La fréquentation semble bien en baisse sur les ZPR (Zones de Protection Renforcée) instaurées en 2018 sur le Rossely et à Bravouse, si l'on en juge par le faible nombre de traces observées sur la neige, par les observations des pièges photos et les témoignages des différents services intervenant dans la surveillance. Ailleurs, la fréquentation du public semble relativement stable, des pics étant constatés les week-ends hivernaux enneigés et ensoleillés.

Les filets signalant les zones de quiétude en hiver démontrent leur efficacité, bien que leur pose et leur maintien au cours de la saison nécessite un temps de suivi relativement important (quelques actes de malveillance ayant été constatés).

Une intensification des tournées interservices serait souhaitable notamment pour la problématique de la circulation des VTM, qui semble connaître des pics, lors de week-end de printemps ou estivaux rallongés. Des activités comme la trottinette électrique sont proposées à la périphérie de la réserve naturelle mais ne sont permises dans la réserve, étant considérées comme des VTM, à l'inverse des vélos à assistance électrique dont l'usage est possible sous conditions.

Les contrôles de chasse se heurtent quant à eux à la difficulté de connaître en amont le lieu et le moment des actions de chasse, en particulier pour les lots communaux et privés.

Une certaine souplesse dans l'organisation des tournées doit être recherchée pour mieux coller aux pics de fréquentation, liés souvent à des conditions de dernière minute.

La comptabilisation des avertissements oraux n'a pas pu être exploitée cette année et doit être améliorée à l'avenir dans les comptes-rendus de tournée.

Une veille active sur les sites proposant des itinéraires de randonnée est nécessaire. La multiplication des partages d'activités ne tenant pas compte de la réglementation sur les réseaux sociaux complique la tâche. Des activités plus ponctuelles comme le ski de randonnée ou l'escalade échappent encore largement à notre contrôle. Leur impact potentiellement important en termes de dérangement en fait un point de vigilance. Si ce type d'infraction est systématiquement verbalisée, les auteurs restent très difficiles à appréhender sur le terrain (infractions ponctuelles, diffusent, irrégulières).



## 5. INFORMATION DES PUBLICS ET ANCRAGE LOCAL

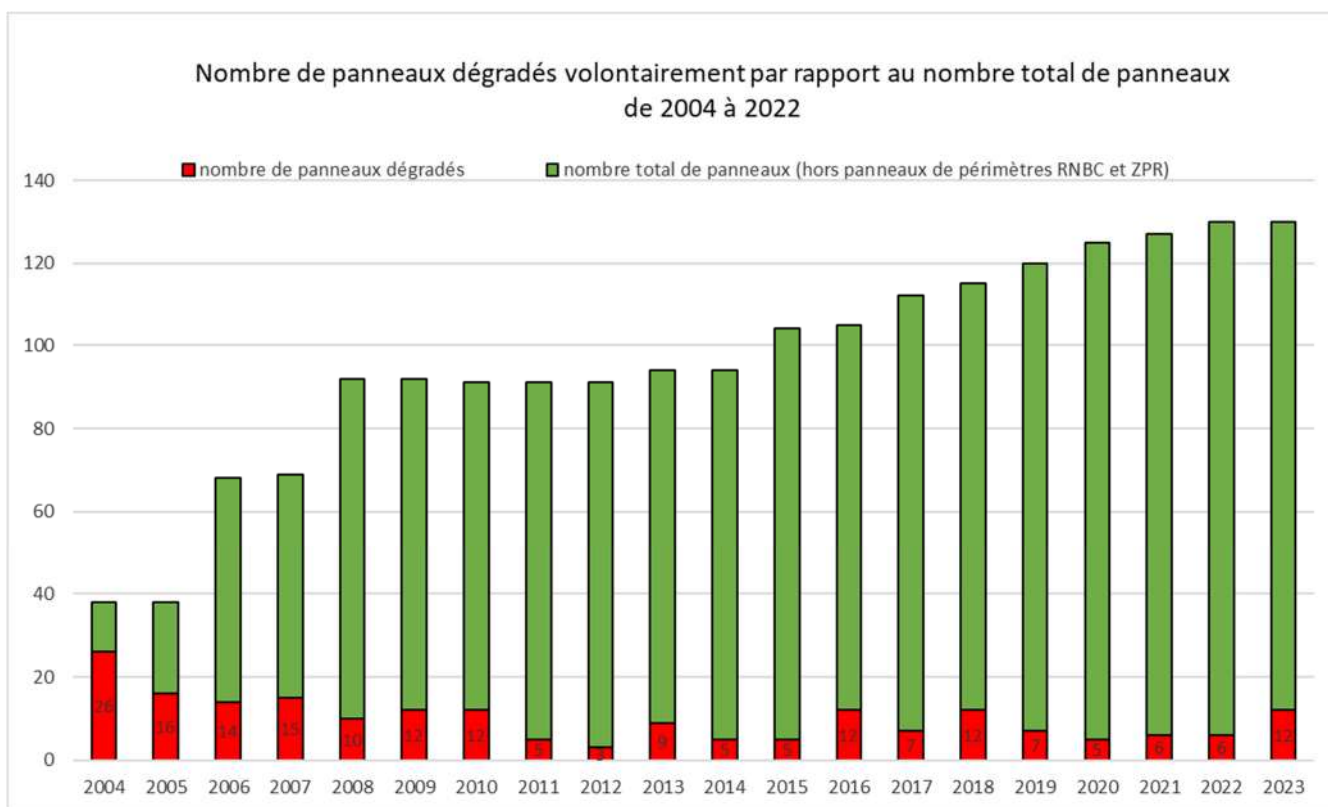
### 5.1. Entretien et renforcement de la signalétique RNBC (opération 611 et 612)



Actuellement, 130 panneaux sont en place en périphérie et dans la RNBC afin d'informer au mieux les usagers de la réglementation en vigueur. Cette signalétique est en constante évolution aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif en fonction de l'évolution des activités sur le site.

Le nombre de dégradations volontaires est en augmentation en 2023, avec 9% de panneaux dégradés. Deux affaires en particulier retiennent l'attention :

Des graffitis sur les pictogrammes de 3 panneaux en mai 2023 du côté de la Planche des Belles Filles, et la destruction volontaire d'un panneau d'information à l'entrée de la route forestière de la vieille Hutte, également au mois de mai. Les graffitis ont pu être nettoyés manuellement, mais le panneau d'information de la vieille hutte a complètement été détruit. Le visuel à lui seul, sans le support en bois, coûte plus de 700 euros. Une plainte a été déposée à la gendarmerie et le panneau ainsi que son support en bois seront remis en place début 2024 par des ouvriers forestiers. Un bilan qui reste à relativiser : si 12 panneaux ont été détériorés une fois en 2023, 118 sont restés exempt de toute dégradation !



### 5.2. Médiation et éducation à l'environnement (opération 622 et 621)

Depuis 2021, la RNBC bénéficie d'une enveloppe complémentaire de 18 000 euros par rapport au budget initial, dont la moitié a été affectée au recrutement d'un médiateur de l'environnement (à ¼ temps sur la RNBC) et l'autre moitié dédiée à la sous-traitance d'animations pédagogiques à la Maison de la Nature des Vosges Saônoises.

### 5.2.1. Médiation de l'environnement (budget fonctionnement – PNRBV)

Grâce au budget complémentaire dédié à l'éducation à l'environnement, le recrutement d'un animateur nature à temps plein a été possible, poste mutualisé sur les 4 Réserves naturelles gérées par le PNRBV. Manon Huteau a occupé ce poste depuis août 2022 jusqu'au 31 décembre 2023. Ses missions :

- Des actions de maraudage et sensibilisation des publics sur le terrain,
- La valorisation des études et projets menés sur les Réserves naturelles (vulgarisation scientifique, communication spécifique, animations, ...),
- L'accompagnement des différentes actions en matière de sensibilisation et d'appropriation locale.



La sensibilisation sur le terrain dit « maraudage » a été effectuée sur toute l'année 2023 et a permis de sensibiliser 172 personnes ont ainsi été rencontrées et sensibilisées au cours de 23 sorties sur le terrain. La majorité des sorties ont eu lieu pendant les vacances scolaires, Week end et jours fériés, notamment au mois de juillet et août.

Les deux tiers des personnes rencontrées pratiquaient la randonnée, et 6% étaient en situation d'infraction (principalement des promeneurs non locaux, avec chien). Un chiffre faible en comparaison des autres RNN du massif vosgien. Ces données sont similaires aux années 2021 et 2022.

### 5.2.2. Education à l'environnement (Budget études et travaux 2022 - PNRBV)

La Maison de la Nature des Vosges Saônoises a pris contact par courrier et téléphone avec les classes de CE1 à CM2 des écoles des communes situées à proximité de la RNBC, sur la base de la présentation d'un déroulé de 2 séances d'intervention. À la suite de cette promotion ciblée sur les écoles des communes de la RNBC, 7 classes ont été retenues grâce au budget alloué par la DREAL BFC en 2023 (tableau ci-dessous).

| Communes               | Nom de l'école    | Enseignant        | Niveau       | Effectif   |
|------------------------|-------------------|-------------------|--------------|------------|
| St Maurice sur Moselle | Les Petits Frenis | GILLET Evelyne    | CM1-CM2      | 18         |
| St Maurice sur Moselle | Les Petits Frenis | COURTIER Clotilde | CE1-CE2      | 19         |
| Servance               | Ecole primaire    | Baudot Frédéric   | CE2-CM1-CM2  | 29         |
| Vescemont              | Jean Moulin       | BAUDRY Yannick    | CE2-CM1      | 25         |
| Vescemont              | Jean Moulin       | PERREZ Célia      | CM2          | 23         |
| Auxelles-Haut          | Ecole primaire    | Laetitia Berna    | CE2-CM1-CM2  | 15         |
| Auxelles-Bas           | Ecole primaire    | Laetitia Berna    | GS-CP-CE1    | 14         |
|                        |                   |                   | <b>TOTAL</b> | <b>143</b> |

Au total, 143 élèves ont été sensibilisés en septembre et octobre à travers 3 demi-journées d'animation, dont une journée entière sur le terrain, autour du Ballon de Servance pour les uns, de la Planche des Belles filles et la chaume du Querty pour les autres. Les animations ont été un franc succès, et il est possible de consulter le rapport « bilan » fourni par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises, disponible sur demande auprès des gestionnaires, pour connaître le contenu pédagogique et le déroulé exact des animations.

**Quelques phrases récoltées lors des animations :**

« C'est un endroit magique »  
 « Trop beau, j'adore »  
 « Je n'y suis jamais venu mais je reviendrai avec ma famille »  
 « Mais ce monsieur il est avec un chien ! Il n'a pas vu les panneaux ! on va aller lui expliquer... »  
 « C'est calme et c'est tellement grand... »  
 « Je ne pensais pas qu'il y avait tant de bêtes qui vivent dans le bois mort ! »  
 « Chut, taisez-vous ça tape... c'est peut-être un pic épeiche... »

**Retours des enseignants :**

« Nous sommes plus que satisfaits de ces animations. C'est vraiment très enrichissant pour les élèves ainsi que pour les enseignants. Les animations (en classe et à l'extérieur) sont ludiques et pédagogiques. Les élèves réalisent une activité physique en même temps et apprennent à découvrir leur milieu montagnard naturel proche ainsi que la faune et la flore présentes. Ils réutilisent ensuite les connaissances et compétences apprises lors de ces animations à l'école (plus tard) et au sein de leur famille.

Nous réaliserions toutes les années ces animations dans différents endroits (Ballon d'Alsace, Planche des Belles Filles...) si cela est possible (avec explications préalables en classe comme cela est déjà fait).

Merci à vous pour ces animations. »

**5.2.3. Animations spécifiques pour les scolaires et le grand public**

En outre, 4 animations spécifiques ont été réalisées, pour le grand public ou pour les scolaires, totalisant 165 personnes. Le schéma ci-dessus représente les thèmes abordés avec l'ensemble du public rencontré en 2023.

| Date  | Etablissement/<br>Structure | Niveau           | Nb. de part. | Terrain<br>(jour)       | Salle<br>(jour) | Remarques / sujet                           |
|-------|-----------------------------|------------------|--------------|-------------------------|-----------------|---------------------------------------------|
| 24/02 | Lycée L. Quélet             | Terminal<br>STAV | 16           | 0                       | 0,5             | Présentation RNBC                           |
| 26/05 | Ecoles de Vesoul            | Cycle 3          | 150          | 1 heure X<br>10 classes | 0               | Présentation RNBC                           |
| 12/09 | Université de BFC           | Bac + 4          | 15           | 1                       | 0               | Présentation RNBC / enjeu forêt et<br>faune |
| 26/09 | Lycée L. Quélet             | Terminal<br>STAV | 16           | 1                       | 0               | Présentation RNBC et forêt                  |

Pour le grand public, les gestionnaires ont pu mener une action de sensibilisation à l'occasion d'un évènement en particulier en 2023 : Une balade permettant d'expliquer la réglementation en partenariat avec WOKA et le CD70, au départ de la planche des belles filles et jusqu'au Query.

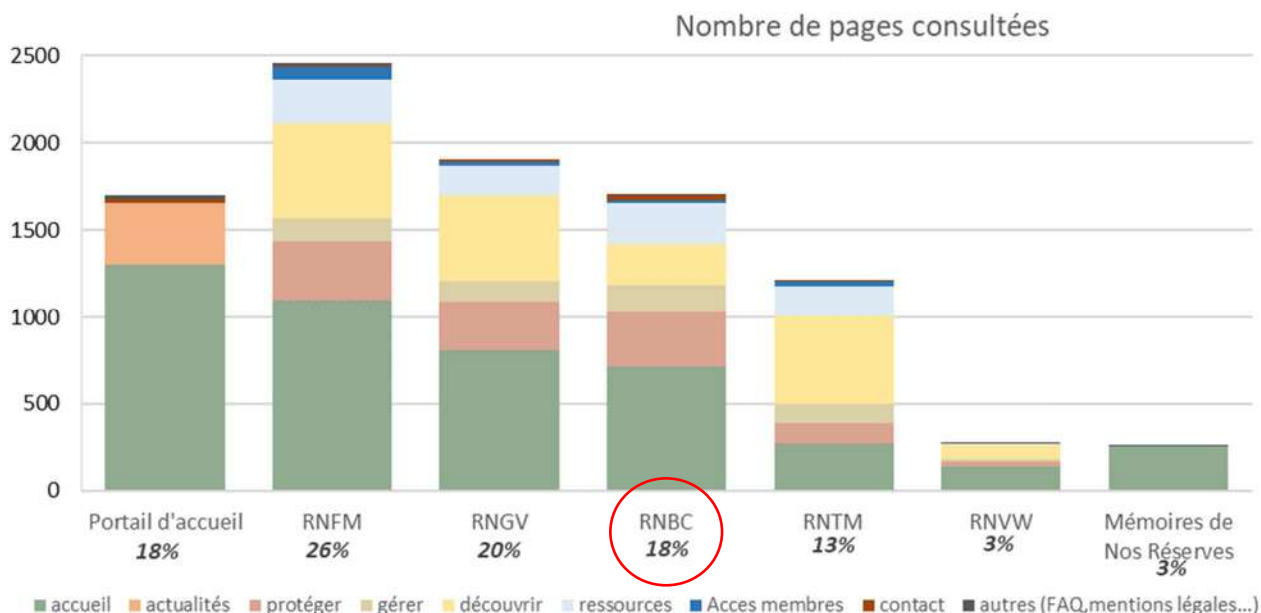
**5.3. Communication (opération 612)****5.3.1. Outils de communication**

- Site internet

Le site internet, <https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/ballons-comtois/>, est mis à jour autant que nécessaire, notamment par l'intégration de rapports et de divers documents, à travers la rubrique « ressources ». Les données récoltées via *Google analytic* montrent que le nombre de personnes qui ont visité le site internet des Réserves Naturelles gérées par le PNRBV s'élevait à 3 949 (en baisse de 14% par rapport à 2022). Différents supports sont utilisés par les utilisateurs pour consulter le site internet : les ordinateurs (54%), les mobiles (44%) et les tablettes (3%). La majorité des utilisateurs sont basés en France (79%).

En 2023, 9 512 pages ont été consultées sur le site internet (cf. graphique ci-dessous) avec un temps moyen passé sur une page de 1min6. Conformément à la fréquentation constatée sur le terrain, c'est le site de la RNN de Frankenthal qui attire le plus d'utilisateurs, puis le site de la RNN du Massif du Grand Ventron suivi de près par celui de la RNN des Ballons Comtois. Après la page d'accueil, c'est la page « découverte » et « protéger » qui sont le plus consultées sur les Ballons Comtois. Cela montre bien que ce sont majoritairement des futurs visiteurs de la réserve qui consultent le site internet. La page « Ressources » semble également être assez fréquemment consultée.

A noter une forte progression de consultation de la rubrique « actualités » dans le portail d'accueil, qui avait fait l'objet de quelques petites évolutions en 2022 afin de la rendre plus visible.



- Azuré

Comme chaque année, 2 numéros de la revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Bourgogne Franche-Comté sont parus. Les gestionnaires ont participé aux comités de rédaction et de relecture des numéros 34 et 35.

- Plaquette d'information de la réserve naturelle

Une réflexion, engagée en 2022 et poursuivie en 2023, est menée dans le but de rééditer la plaquette de présentation de la réserve naturelle qui est distribuée notamment sur le terrain au public. Ce travail de fond et de forme aboutira à une impression courant 2024.



### 5.3.2. Autre communication interne

L'azuré, ainsi que le rapport d'activité ont été diffusés au sein du pôle environnement du PNRBV et aux différents services et personnels de terrain de l'ONF, agence Nord Franche-Comté et autres. Le rapport d'activité 2022 a été présenté aux Unités Territoriales ONF concernées par la RNBC au cours du printemps.

### 5.3.3. Bilan Presse

Les gestionnaires, ainsi qu'Arnaud Ziegler, Adrien Py et Bernard Marconnot, de la commune d'Auxelles-Haut, ont rencontré sur la chaume du Querty Véronique Olivier, journaliste à l'Est Républicain au cours de l'été 2022. L'article de journal est sorti dans la presse le 19 avril 2023, et est disponible en **annexe 3**.

## 5.4. Veille sur les mentions RNBC sur tous les supports (opération 613)

A la connaissance des gestionnaires, aucune mention particulière de la RNBC n'a été faite.

## 6. GESTION ADMINISTRATIVE & RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

### 6.1. Comité consultatif

Cette instance a pu se tenir en présentiel à une reprise le 25/05/2023 à la salle du sapeur à Lure. Le 28/08/2023, M Pierrick LOZÉ a succédé à M. Arnaud QUINIOU en qualité de sous-préfet à Lure, ce dernier ayant été appelé à de nouvelles fonctions dans l'Oise. Nous souhaitons la bienvenue à M. LOZÉ, que nous avons rencontré le 08/09 à Lure en prévision de sa fonction de présidence du comité.

Les autorisations obtenues lors de ce comité consultatif de 2023 sont synthétisées dans le tableau suivant.

| Intitulé                                                                                                  | Etat d'avancement         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Demande de travaux : pose de la Fibre Orange entre château Lambert et le fort de Servance, sous la RD 16. | Réalisé en 2023           |
| Demande de travaux : Pose d'une barrière à l'entrée de la route militaire du Ballon de Servance           | Non réalisé               |
| Demande d'avis sur la prorogation de l'aménagement de la Forêt Domaniale de Saint Antoine                 | Approuvé par le ministère |
| Demande d'autorisation de suivi scientifique : Etude des araignées sur la tourbière du Grand Rossely      | Réalisé en 2023           |

Les autorisations obtenues les années précédentes et qui sont toujours valables ou dont les projets sont en cours de réalisation sont reprises en **annexe 4**.

### 6.2. Mouvement de personnel

#### 6.2.1. Personnel

- Côté PNRBV : Départ de Manon HUTEAU en fin d'année 2023 et arrivée de Clément COUANON sur le poste de médiateur des RNN gérées par le PNRBV au 01/01/2024.
- Côté ONF : Départ en retraite de Christian LAMBOLEY au 01/10 (poste de technicien ONF du triage de Plancher les Mines).
- Côté ONF : Mutation Stefan SCHNEIDER responsable du service forêt, arrivée de Marc JACQUET au 01/01/2024

#### 6.2.2. Stagiaires

- Accueil de Camille Souvay, élève de Seconde Bac Pro NJPF à la Maison Familiale Rurale des Fins (25) pour un stage d'accompagnement sur le terrain pour une durée de 8 semaines entre le 20/02/2023 et 07/07/2023.
- Accueil de Louca Montémont, élève de Seconde Bac Pro NJPF au lycée du Pflixbourg (68) pour un stage d'accompagnement sur le terrain pour une durée de 6 semaines du 19/06/2023 au 28/07/2023.
- Accueil de Gabriel Gibert, élève de 3ème au collège de Beaucourt pour un stage de découverte. Une semaine du 06 au 10/03/2023.
- Accueil de Manon Laval, licence 3 Sciences de la Vie et de la Terre université de Franche-Comté pour un inventaire et mise en place d'un suivi de l'état de conservation des populations de lycopodes. 5 semaines du 13/03 au 14/04/2023.
- Accueil ponctuel de Valentine Olivier, stagiaire chargée de la réalisation d'une cartographie du risque incendie sur l'agence Nord Franche-Comté.
- Accueil ponctuel de Nathan Demontfaucon pour un appui ponctuel aux études lycopodes et araignées.



### 6.3. Formation du personnel

| Dates            | Thème                              | Lieu           | Personnel ayant bénéficié de la formation |
|------------------|------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| 15/03            | Formation PSC1                     | Haut du Them   | PNRBV                                     |
| 31/07/2023       | Système d'Information Géographique | Visio          | ONF                                       |
| 28 au 30/11/2023 | Police de l'environnement          | DREAL<br>Dijon | ONF                                       |

### 6.4. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur

- 16/01 : réunion annuelle du réseau loup-lynx à Vesoul (70),
- 24/01 : journée des gestionnaires d'espaces naturels de Bourgogne Franche Comté à Besançon (25),
- 10/02 : Webinaire sur la thématique du « Fonds vert »,
- 15/02 : Réunion du comité consultatif de la RNR de la Tourbière de la Grande Pile à Saint Germain (70)
- 10/03 : Réunion au sujet du Tour de France à la préfecture du territoire de Belfort (90),
- 16/03 : Rencontre de terrain sur la thématique de la gélinotte avec le GTV et un agriculteur à Fresse (70)
- 23/03 : Journée d'échanges techniques sur les feux de tourbières avec le SDIS 70 à Château Lambert (70),
- 31/03 : Rencontre autour des syrphes à la Maison de la réserve de la RNN du lac de Rémoray à Labergement Sainte Marie (25)
- 11/04 : Rencontre avec Thomas Py, locataire du pâturage du Plain des Bœufs (70),
- 14/04 : Réunion sur le projet de liaison VTT entre la Planche des belles filles et le Ballon d'Alsace à la sous-préfecture de Lure (70),
- 20/06 : Réunion de coordination de l'arrêté préfectoral « Tétras » dans le massif vosgien (visio),
- 21 et 22/06 : Participation au jury des BTS « gestion forestière » au Centre de Formation de Châteaufarine (25)
- 18/07 : Réunion au sujet du Tour de France à la préfecture du territoire de Belfort (90),
- 15/09 : Rencontre sur le terrain du bureau d'étude Forestallia pour la valorisation des données PSDRF (70),
- 06/10 : Webinaire de présentation de la métrique STAR par l'UICN,
- 07/11 : Participation au jury de restitution des travaux des étudiant en master 1 GDE de l'université de Franche-Comté (visio),
- 14/11 : Rencontre pour le balisage des sentiers avec Katia Vidberg du CD70 à Château-Lambert (70),
- 15/11 : Rencontre avec Isabelle Mermet, nouvelle directrice à la station de la Planche des belles filles (70),
- 27/11 : Réunion de présentation de l'observatoire forêts comtoises et projet de conventionnement (visio),
- 04, 11 et 18/12 : cycle de webinaires sur l'anticipation du retour du loup, organisé par RNF,
- 06/12 : Rencontre entre l'ONF et ARESAC au sujet des bornes royales à Plancher Bas (70),
- 08/12 : Concertation pour les travaux prévus par l'ONF à l'Unité Territoriale de Plancher-Bas (70),
- 13/12 : Réunion sur la coordination de l'arrêté préfectoral « Tétras » dans le massif vosgien (visio).



## 7. BILAN FINANCIER 2023

## Convention 2023 de financement Etat - Réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - ONF

Convention du 16/02/2023 "Programme d'actions 2023 dans la RNBC"

81 387,00 € attribués pour le budget 2023

| Objectifs et actions   | Intitulés                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Gestionnaire coordinateur | Nombre de jours ONF prévisionnel | Nombre de jours ONF réels* | Frais de personnel |          | Frais de mission |         | Prestations de service |            | Acquisition de matériels |         | Frais divers et fournitures |              | Bilan du financement |                        |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------|----------|------------------|---------|------------------------|------------|--------------------------|---------|-----------------------------|--------------|----------------------|------------------------|
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                                  |                            | Attribué           | dépensé  | Attribué         | dépensé | Attribué               | dépensé    | Attribué                 | dépensé | Attribué                    | dépensé      | ONF versé            | Etat subvention versée |
| OLT 1                  | Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale                                                                                                                                                                                       |                           |                                  |                            |                    |          |                  |         |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 11                 | Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétras)                                                                                                                                                     | PNRBV                     | 14                               | 15,0                       | 5 670              | 6 075    | 658              | 705     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 12                 | Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plains et prairies                                                                                                                                                                                                                          | PNRBV                     | 10                               | 7,0                        | 4 050              | 2 835    | 470              | 329     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 13                 | Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant                                                                                                                                                                                                           | ONF/PNRBV                 | 3                                | 5,0                        | 1 215              | 2 025    | 141              | 235     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OLT 2                  | Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier                                                                                                                                                                                                |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 21                 | Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvigénétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique                                                                                                                                              | ONF/PNRBV                 | 6                                | 7,0                        | 2 430              | 2 835    | 282              | 329     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 22                 | Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité                                                                                                                                                                                                                                     | ONF                       | 12                               | 13,0                       | 4 860              | 5 265    | 564              | 611     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 23                 | Suivre l'état de conservation des habitats forestiers                                                                                                                                                                                                                                      | ONF/PNRBV                 | 5                                | 5,0                        | 2 025              | 2 025    | 235              | 235     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 24                 | Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve naturelle                                                                                                                    | ONF/PNRBV                 | 4                                | 4,0                        | 1 620              | 1 620    | 188              | 188     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OLT3                   | Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population                                                                                                                                                                  |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 31                 | Assurer la quiétude des zones vitales                                                                                                                                                                                                                                                      | ONF/PNRBV                 | 6                                | 6,0                        | 2 430              | 2 430    | 282              | 282     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 32                 | Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables                                                                                                                                                                                                                           | ONF                       | 12                               | 12,0                       | 4 860              | 4 860    | 564              | 564     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 33                 | Connaître et suivre l'espèce et son habitat                                                                                                                                                                                                                                                | ONF/PNRBV                 | 3                                | 3,0                        | 1 215              | 1 215    | 141              | 141     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OLT4                   | Maîtriser la fréquentation                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 41                 | Etablir et actualiser la politique d'accueil sur le massif des Ballons Comtois                                                                                                                                                                                                             | ONF/PNRBV                 | 4                                | 4,0                        | 1 620              | 1 620    | 188              | 188     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 42                 | Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle                                                                                                                                                                                                                                  | ONF                       | 25                               | 21,0                       | 10 125             | 8 505    | 1 175            | 987     | 7 097                  | 7 097,00   |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OLT5                   | Connaître le patrimoine naturel de la réserve & favoriser la recherche fondamentale                                                                                                                                                                                                        |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 51                 | Améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la réserve naturelle                                                                                                                                                                                                           | ONF/PNRBV                 | 8                                | 9,0                        | 3 240              | 3 645    | 376              | 423     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 52                 | Organiser les données naturalistes et la connaissance                                                                                                                                                                                                                                      | ONF/PNRBV                 | 3                                | 3,0                        | 1 215              | 1 215    | 141              | 141     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OLT6                   | Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 61                 | Informers les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle                                                                                                                                                                                                                 | ONF/PNRBV                 | 6                                | 7,0                        | 2 430              | 2 835    | 282              | 329     | 2 000                  | -          |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 62                 | Echanger avec les publics pour développer l'appropriation locale                                                                                                                                                                                                                           | ONF/PNRBV                 | 7                                | 5,0                        | 2 835              | 2 025    | 329              | 235     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OLT7                   | Préserver les autres patrimoines                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 71                 | Préserver les patrimoines historique, culturel, paysager et géologique                                                                                                                                                                                                                     | ONF/PNRBV                 | 1                                | 2,0                        | 405                | 810      | 47               | 94      |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT81                  | Gestion et veille administrative                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                                  |                            | -                  | -        | -                | -       |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 811                | Veille sur les politiques en faveur des espèces et des habitats                                                                                                                                                                                                                            | ONF/PNRBV                 | 4                                | 4                          | 1 620              | 1 620    | 188              | 188     |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
| OMT 812                | Gestion administrative et budgétaire                                                                                                                                                                                                                                                       | ONF/PNRBV                 | 27                               | 28                         | 10 935             | 11 340   | 1 269            | 1 316   |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |
|                        | Frais de structure du gestionnaire ONF                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                                  |                            |                    |          |                  |         |                        |            |                          |         | 30 400                      | 30 400       | 30 400,00            |                        |
|                        | TOTAL                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           | 160                              | 160,0                      | 64 800 €           | 64 800 € | 7 520 €          | 7 520 € | 9 097 €                | 7 097,00 € | - €                      | - €     | - €                         | 0,00 €       | 30 400,00            | 81 387,00              |
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                                  |                            |                    |          |                  |         |                        |            |                          |         | Total prévisionnel          | 111 817,00 € |                      |                        |
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                                  |                            |                    |          |                  |         |                        |            |                          |         | Total dépensé               | 109 817,00 € |                      |                        |
|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                                  |                            |                    |          |                  |         |                        |            |                          |         | Dont financement ONF        | 30 400,00 €  |                      |                        |
| Bilan de la convention | Total prévisionnel 111 817,00 €<br>Total dépensé 109 817,00 €<br>Part de financement ONF 30 400,00 €<br>Subvention non utilisée** 2 000,00 €<br>* Répartition du temps de personnel:<br>Hervé Vigoureux: 160 jours du 01/01 au 31/12/23<br>**Avenant pour consommation jusqu'au 30/06/2024 |                           |                                  |                            |                    |          |                  |         |                        |            |                          |         |                             |              |                      |                        |

| Convention 2023 de financement DREAL - programme d'action 2023 de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois - PNRBV |                                                                                                                                                                         |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------|------------|------------------------|-------------|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Objectifs et actions                                                                                                         | Intitulés                                                                                                                                                               | Gestionnaire coordinateur | Nombre de jours PNRBV prévisionnel | Nombre de jours PNRBV réel | frais de personnel (conservateur, garde-technicien, chargé d'étude, animateur) |             | frais de mission |            | prestations de service |             | acquisition de matériels |                                             | frais divers et fournitures |              |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                         |                           |                                    |                            | Attribué                                                                       | dépensé     | Attribué         | dépensé    | Attribué               | dépensé     | Attribué                 | dépensé, dont provision pour investissement | Attribué                    | dépensé      |
| OLT 1                                                                                                                        | Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur                                                                                 |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 11                                                                                                                       | Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétas)                                   | PNRBV                     | 26,00                              | 24,00                      | 7 280,00                                                                       | 6 127,86    | 1 311,63         | 529,03     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 12                                                                                                                       | Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plains et prairies                                                                                                       | PNRBV                     | 15,00                              | 17,00                      | 4 200,00                                                                       | 4 340,57    | 756,71           | 374,73     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 13                                                                                                                       | Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant                                                                                        | ONF/PNRBV                 | 5,00                               | 7,00                       | 1 400,00                                                                       | 1 787,29    | 252,24           | 154,30     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OLT 2                                                                                                                        | Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier                                                                             |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 21                                                                                                                       | Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvigénétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique                           | ONF/PNRBV                 | 6,00                               | 6,00                       | 1 680,00                                                                       | 1 531,97    | 302,68           | 132,26     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 22                                                                                                                       | Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité                                                                                                                  | ONF                       | 8,00                               | 8,00                       | 2 240,00                                                                       | 2 042,62    | 403,58           | 176,34     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 23                                                                                                                       | Suivre l'état de conservation des habitats forestiers                                                                                                                   | ONF/PNRBV                 | 6,00                               | 8,00                       | 1 680,00                                                                       | 2 042,62    | 302,68           | 176,34     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 24                                                                                                                       | Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve naturelle | ONF/PNRBV                 | 6,00                               | 3,00                       | 1 680,00                                                                       | 765,98      | 302,68           | 66,13      |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OLT3                                                                                                                         | Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétas des Ballons Comtois                                                                                         |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 31                                                                                                                       | Assurer la quiétude des zones vitales                                                                                                                                   | ONF/PNRBV                 | 4,00                               | 1,00                       | 1 120,00                                                                       | 255,33      | 201,79           | 22,04      |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 32                                                                                                                       | Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables                                                                                                        | ONF                       | 4,00                               | 3,00                       | 1 120,00                                                                       | 765,98      | 201,79           | 66,13      |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 33                                                                                                                       | Connaître et suivre l'espèce et son habitat                                                                                                                             | ONF/PNRBV                 | 3,00                               | 0,50                       | 840,00                                                                         | 127,66      | 151,34           | 11,02      |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OLT4                                                                                                                         | Maîtriser la fréquentation                                                                                                                                              |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 41                                                                                                                       | Etablir et actualiser la politique d'accueil sur le massif des Ballons Comtois                                                                                          | ONF/PNRBV                 | 10,00                              | 10,00                      | 2 800,00                                                                       | 2 553,28    | 504,47           | 220,43     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 42                                                                                                                       | Faire respecter la réglementation de la réserve naturelle                                                                                                               | ONF                       | 25,00                              | 32,00                      | 7 000,00                                                                       | 8 170,49    | 1 261,18         | 705,38     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OLT5                                                                                                                         | Connaître le patrimoine naturel de la réserve & favoriser la recherche fondamentale                                                                                     |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 51                                                                                                                       | Améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la réserve naturelle                                                                                        | ONF/PNRBV                 | 26,00                              | 29,00                      | 7 280,00                                                                       | 7 404,50    | 1 311,63         | 639,25     | 11 325,00              | 11 325,00   |                          |                                             |                             |              |
| OMT 52                                                                                                                       | Organiser les données naturalistes et la connaissance                                                                                                                   | ONF/PNRBV                 | 6,00                               | 2,00                       | 1 680,00                                                                       | 510,66      | 302,68           | 44,09      |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OLT6                                                                                                                         | Faire découvrir et comprendre les enjeux de la réserve                                                                                                                  |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 61                                                                                                                       | Informers les publics de l'existence et des enjeux de la réserve naturelle                                                                                              | ONF/PNRBV                 | 12,00                              | 6,00                       | 3 360,00                                                                       | 1 531,97    | 605,37           | 132,26     |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 62                                                                                                                       | Echanger avec les publics pour développer l'appropriation locale                                                                                                        | ONF/PNRBV                 | 55,00                              | 58,00                      | 11 900,00                                                                      | 14 809,01   | 2 774,60         | 1 278,49   | 6 886,00               | 6 886,00    |                          |                                             |                             |              |
| OLT7                                                                                                                         | Préserver les autres patrimoines                                                                                                                                        |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| OMT 71                                                                                                                       | Préserver les patrimoines historique, culturel, paysager et géologique                                                                                                  | ONF/PNRBV                 | 1,00                               | 0,00                       | 280,00                                                                         | 0,00        | 50,45            | 0,00       |                        |             |                          |                                             |                             |              |
| Gestion administrative et financière                                                                                         |                                                                                                                                                                         |                           | /                                  | 61,50                      | 60,00                                                                          | 15 960,00   | 15 319,66        | 3 102,50   | 1 322,58               |             | 0,00                     | 4 801,74                                    |                             |              |
| TOTAL                                                                                                                        |                                                                                                                                                                         |                           | 279,50                             | 274,50                     | 73 500,00 €                                                                    | 70 087,45 € | 14 100,00 €      | 6 050,81 € | 18 211,00 €            | 18 211,00 € | 0,00                     | 4 801,74 €                                  | - €                         | - €          |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                         |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             | Montant attribué            | 105 811,00 € |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                         |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             | Montant dépensé             | 99 151,00 €  |
|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                         |                           |                                    |                            |                                                                                |             |                  |            |                        |             |                          |                                             | Solde excédentaire          | 6 660,00 €   |

\* Le solde excédentaire sera dépensé en 2024 : 5350 euros seront attribués à une entreprise de réinsertion pour la gestion de la fougère aigle et du genêt sur la chaume du Querty et 1310 euros à la MNVS pour l'éducation à l'environnement.

## 8. ANNEXES

### Annexe 1 – Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale du Ballon de Servance du 22 décembre 2023 à Haut-du-Them-Château-Lambert

**Présents :** Hubert CLAUDEL, élu de Haut-du-Them-Château-Lambert et Président de l'AFP  
 Sylviane VALDENAIRE, maire de Haut-du-Them-Château-Lambert  
 Henry SAINTIGNY, maire de Servance-Miellin  
 Sébastien COULETTE, PNRBV et Réserve Naturelle des Ballons Comtois  
 Hervé VIGOUREUX, ONF et Réserve Naturelle des Ballons Comtois  
 Marie-France SAINTIGNY, propriétaire privée  
 Benoît HOSATTE, Agriculteur et propriétaire  
 Marie Christine DORIN, Agriculteur et propriétaire

**Pouvoir :** Mme IETSCH et M. MOSSAJEE ont donné pouvoir à Mme SAINTIGNY

**Absents :** M. CLERGET, CA70, DREAL BFC, DDT 70, fort de Servance

#### **Bilan financier**

Le tableau des recettes et dépenses est présenté en séance : les recettes proviennent du loyer annuel, et les dépenses sont liées aux frais de tenue de compte et au paiement de l'électricité à EDF (un compteur Linky a été installé au Ballon de Servance, le relevé est donc automatisé). Le solde sur le compte est de 6129,76 euros au 31/12/2023, auquel s'ajoute les 820 euros de loyer versés par le GAEC des Champs Durand, représenté par M. Hosatte et Mme Dorin.

#### **Bilan de la saison de pâturage 2022 et 2023**

**Année 2022 :** 16 vaches (plus de 3 ans), 11 veaux, 2 génisses (moins de 2 ans), et un taureau ont été montés progressivement du 15 juin au 20 octobre 2022. La sécheresse a nécessité pour le GAEC de monter de l'eau régulièrement sur la chaume (de début août à mi-septembre).

**Année 2023 :** le bilan des montées et descente des vaches n'a pas été communiqué à la date de cette réunion. Mais l'année s'est bien déroulée, les orages d'été ayant permis de limiter la sécheresse au Ballon de Servance. Benoit Hosatte n'a monté de l'eau « que » pendant 2 semaines. Des arbres couchés sur la clôture en début de saison de pâturage ont nécessité quelques travaux de bûcheronnage, assurés par le GAEC. L'électrificateur de la clôture fonctionne bien et il n'a disjoncté qu'une fois depuis sa mise en service. Globalement, la présence régulière (une fois par semaine) de Benoit Hosatte et/ou Marie Christine Dorin au cours de l'été et automne, permet un bon déroulement de la saison de pâturage !

#### **Bilan des travaux menés en 2021 et 2022**

Un compte rendu de ces travaux est distribué en séance par les gestionnaires de la réserve naturelle. Les travaux ont été menés en 2022 et financés via le Plan France Relance à hauteur d'environ 40 000 euros. Ils se décomposent en 2 parties :

- L'extension du parc de pâturage sur le terrain militaire sur la commune de Plancher les Mines, au niveau du parc du haut, en direction du refuge Sailley. Un kilomètre de nouvelle clôture a été posé par l'entreprise « débardage cheval environnement ». Un traineau tiré par un cheval a permis de distribuer les piquets le long du linéaire à clôturer, tout en limitant l'impact au sol et en étant respectueux de l'environnement (pas de bruit, pollution, bonne image vis-à-vis du public etc...). La surface en pâture sur la chaume du Ballon de Servance passe ainsi de 31,2 ha à 37,5 ha. Le linéaire de clôture totalise désormais 5850 mètres. Par ailleurs, un nouvel abreuvoir a été taillé et connecté par 200m de tuyau à la source captée au refuge Sailley. Il est acté en séance que cela n'a pas d'impact sur la composition actuelle de l'AFP.

- L'ouverture de milieu dans le prolongement de la coupe au câble mâât mené en 2014. Il s'agit ici de retrouver un milieu semi ouvert de type « pré bois pâturé ». Le chantier a consisté en la coupe de 161 arbres, en grande majorité des épicéas bas branchu et mal conformés. Les branches ont été mises en tas ou broyées. Là encore, le cheval a été utilisé pour trainer les grumes en lisière de forêt, où elle se décomposeront naturellement. Depuis 2014, 15 ha ont ainsi été réouvert sur la chaume du Ballon de Servance.

#### **Perspectives d'amélioration de la ressource en eau**

Les gestionnaires de la réserve naturelle ont obtenu 20 000 euros au titre du « fonds vert » pour améliorer l'apport en eau au troupeau en période estivale. Plusieurs pistes sont envisagées à ce stade pour dépenser cette enveloppe :

- Travailler sur les 2 captages existants dans le parc du haut, qui datent d'environ 40 ans selon Hubert Claudel. L'idée serait de creuser à la pelleteuse et voire si les drains fonctionnent, les remplacer le cas échéant, et d'améliorer le système si possible.
- Poser un nouvel abreuvoir et l'alimenter via une source permanente dans le parc du bas.
- S'il reste de l'argent, remplacer des abreuvoirs qui seraient percés et qui perdent en efficacité.

L'AFP serait susceptible d'être sollicitée financièrement dans le cas où le ou les devis retenus dépasseraient de quelques centaines d'euros l'enveloppe de 20 000 euros. L'ensemble des membres votants et présents approuvent cette proposition. L'AFP sera tenue informée des travaux qui seront retenus après consultation des entreprises par les gestionnaires.

#### **Points divers**

Hubert Claudel, président de l'AFP, propose de clôturer le compte bancaire de la banque postale et d'ouvrir un compte au crédit agricole à Melisey pour des aspects pratiques : cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents. Il fera les démarches dans les mois à venir.

**Annexe 2 – Compte rendu d'une rencontre sur le terrain pour la sécurisation des pistes de ski de fond**

| <b>DATE REUNION</b>    | <b>LIEU</b>                                                                                                       | <b>OBJET</b>                                                   |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>12 octobre 2023</b> | <b>Ballon d'Alsace<br/>Forêt Domaniale du Ballon d'Alsace, de Saint Antoine et de Saint-Maurice &amp; Bussang</b> | Sécurisation des pistes de ski de fond sur le secteur du SMIBA |

Présents : Fabien KILQUE (ONF, représentant le propriétaire & gestionnaire des forêts 90), Thibault HUMBERTCLAUDE (responsable gestion des pistes de ski de fond et sécurisation, 06-73-30-88-60), Sébastien COULETTE (PNRBV, gestionnaire de la RNBC), Hervé VIGOUREUX (ONF, gestionnaire de la RNBC)

En référence à l'article n°6 de l'arrêté n°1293 du 3 juin 2005, et sur initiative du SMIBA, une visite de terrain a été organisée entre ce dernier, l'ONF et les gestionnaires de la RNBC en vue de « sécuriser » les pistes de ski de fond par le repérage d'arbres à abattre le long du linéaire de pistes. Plus largement, cette tournée est également l'occasion de faire le point sur les questions liées à la gestion du domaine skiable dans la réserve.

**POUR INFORMATION :**

- D'importants chantiers d'exploitation forestière se sont déroulés cette année avec débardage par les pistes de ski de fond (FD Saint Antoine et FD Ballon d'Alsace). L'état des chemins après exploitation est jugé par l'ONF conforme à ce qui est exigé dans les clauses des coupes. Néanmoins, une poche d'eau ponctuelle s'est formée en 2 endroits après passage des engins, ce qui va poser difficulté pour le damage ultérieur des pistes.

M Humbertclaude va tenter de trouver une solution de rebouchage (nivelage avec un engin ou lit de branchages).

A certains endroits, des branches sur le parterre de coupe pourraient gêner l'écoulement de l'eau : M Humbertclaude pourra les enlever (éventuellement les recouper en petits morceaux si cela est suffisant).

Le nettoyage de la place de stockage de bois dans le pré auprès du parking des démineurs est à la charge de l'ONF : une intervention des ouvriers est prévue après évacuation complète du bois, qui doit se faire dans les plus brefs délais.

- Le broyage de l'emprise de la piste de ski avec un petit tracteur AEBI, et le broyage des accotements n'a pas encore été réalisé à ce jour mais il le sera prochainement (selon la règle de l'arrêté préfectoral en vigueur qui prévoit la possibilité de cette intervention à compter du 01/10).
- L'élagage des routes forestières (et donc des pistes de fond qui les emprunte) a été mené en 2021 sur le secteur de la Grande Goutte, et en 2022 sur la FD Saint Maurice et Bussang. Pas d'autre nécessité identifiée pour le moment. Pour rappel, il est encadré par l'arrêté préfectoral n°156 du 10 avril 2013 et est autorisé tous les 3 ans du 01/10 au 15/12.
- Les travaux qui avaient fait l'objet d'une validation en Comité Consultatif le 12/07/2021 n'ont pas encore eu lieu et ne seront probablement pas réalisés cette année faute de disponibilité selon M Humbertclaude. Pour mémoire, il s'agit de la pose de nouveaux renvois d'eau en bois (2 sections de chêne de 12 x 12 cm maintenus par un étrier métallique), du curage des fossés et des buses, et de la pose d'un pare-neige en bois. La validation par le CC avec accord pour démarrer les travaux au 01/09 reste valable selon l'échéancier prévisionnel 2021-2025 (voir demande).
- Une tâche de Balsamine de l'Himalaya est présente le long des pistes de ski hors réserve : elle est en graine et en cas de manipulation, le risque est grand de disperser les graines au-delà de son extension actuelle. Les gestionnaires se chargeront de l'arracher et de l'évacuer en juillet-août 2024.

**Liste des arbres repérés en bord de pistes :**

Les 5 arbres secs suivants ont été repérés en FD du Ballon d'Alsace : le SMIBA est autorisé à les abattre et devra les laisser au sol :

| <b>Action</b> | <b>Essence</b> | <b>Diamètre</b> | <b>Remarques</b> | <b>Localisation</b> |
|---------------|----------------|-----------------|------------------|---------------------|
| Coupe         | EPC            | 60              | SEC              | P51 (col 1078)      |
| Coupe         | HET            | 25              | SEC              | P51 (col 1078)      |
| Coupe         | EPC            | 45              | SEC              | P53                 |
| Coupe         | EPC            | 50              | SEC              | P53                 |
| Coupe         | EPC            | 55              | SEC              | P53                 |
|               | <b>TOTAL</b>   | <b>5</b>        |                  |                     |

## Environnement



Mercredi 19 avril 2023 | 8



Sur la chaume du Querty, la biodiversité est étudiée et chouchoutée. Bernard Marconot, entomologiste, et Arnaud Ziegler, maire de la commune de Auxelles-Haut. PHOTO ENVIRONNEMENT OLIVIER

## SUR LA CHAUME DU QUERTY, ON CHOUCHOUTE LES NARDS RAIDES

AUXELLES-HAUT. À 995 MÈTRES D'ALTITUDE, LA CHAUME DU QUERTY SE DÉROULE SUR UNE CLAIRIÈRE ANTHROPIQUE DÉLAISSÉE PAR LA PAYSANNERIE DANS LES ANNÉES 50. À L'ÉPOQUE DE L'AGROFORESTERIE, CULTURES PÂTURAGES ET FORÊT S'ENTREMÊLAIENT, CRÉANT UN ÉCOSYSTÈME PRIVILÉGIÉ POUR DES ESPÈCES SPÉCIALISÉES COMME LES NARDS RAIDES OU LES PIPITS DES ARBRES.

**C'**est un pan de prairie ouvert dans le massif forestier du Parc des ballons des Vosges. On y accède par trois voies : la montée depuis Lepuix ou Auxelles-Haut, ou par la voie royale, celle de La Planche-des-Belles-Filles. Après l'ombre des hêtres surgit l'espace immense. On aperçoit le sommet du Chasseral dans le Jura suisse, la ligne des crêtes du Haut-Doubs et les escarpements des Alpes. La chaume du Querty bénéficie de la protection de la réserve naturelle des Ballons comtois depuis 2002. Pour l'atteindre depuis Auxelles-Haut, la montée est plus que raide : 410 mètres de dénivelé positif en 4,11 km. Les mollets chauffent vite, le souffle est court pour monter « au jardin » comme le nomment les Quichelots, les habitants du bourg.

### DES HERBES EN ARÊTES DE POISSON

Sébastien Coulatte est conservateur dans la Réserve naturelle des Ballons comtois, au Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sur les 12 hectares de chaumes du Querty, il veille à ce que le milieu reste ouvert et que l'habitat d'altitude des nards raides, ces drôles de graminées qu'on appelle aussi poils de bouc, s'épanouisse. Ces bourquets d'herbes ont une extrémité en arête de poisson. Leur habitat d'altitude est rare et menacé à l'échelle européenne, alors ici, on en prend soin, grand soin. Sandrine Gouat, agricultrice, y laisse paître une douzaine de génisses pour écarter l'enfrichement mais ce n'est pas suffisant pour faire front face à la colonisation des genêts et des

fougères. Le maire d'Auxelles-Haut, Arnaud Ziegler, veille aussi et diligente au besoin une intervention mécanique pour brayer l'envahissement et laisser une place aux nards raides.

Dans cet habitat particulier, les insectes sont légion, alors les oiseaux aussi, comme le pipit des arbres, qui niche au sol et dévore sauterelles et chenilles de papillon de nuit. Bernard Marconot, spécialiste des lépidoptères et secrétaire général de la LPO locale, vient étudier les soirs d'été la diversité des espèces qui volent autour des fenouils des Alpes et des fleurs d'arnica.

### DANS LA RÉSERVE NATURELLE DES BALLONS COMTOIS

Tout ce petit monde, chacun dans sa spécialité, œuvre pour que ces 12 hectares restent un havre de biodiversité... et de tranquillité. Pas facile avec la Planche-des-Belles-Filles tout à côté qui draine les amateurs de Tour de France par les pentes herbeuses du Querty. Il est permis de circuler dans la réserve à la condition de rester sur les sentiers balisés et les chiens, même tenus en laisse, sont interdits. Priorité est donnée à la faune locale et à la flore qui ne tolèrent pas le piétinement.

Et c'est tout un écosystème qui a pu reprendre son souffle et s'armer pour un nouveau défi : celui du réchauffement climatique.

VÉRONIQUE OLIVIER

### UN SANCTUAIRE POUR LES OISEAUX

Sur la chaume du Querty, le sorbier des oiseaux, un arbre lourd de baies rouges en été, croît en bordure de forêt. Le bien nommé permet aux oiseaux de moyenne montagne de trouver pittance quand larves et petits insectes tarissent. Ces arbres sont majeurs pour assurer un peu d'ombrage sur la chaume orientée plein sud. « J'ai observé un merle à piastron blanc ce printemps, une espèce en fort déclin en France et en danger d'extinction dans les Vosges. Il y a aussi des pipits des arbres et des pipits farlouse,

deux espèces qui nichent et vivent au sol, la quiétude leur est absolument nécessaire », souligne Sébastien Coulatte, conservateur de la Réserve naturelle des Ballons comtois.

Un sanctuaire pour les oiseaux rendu possible par une politique de protection intransigeante : pas de chien et pas de feu de camp dans la réserve. « Les locaux qui arpègent les ballons depuis l'enfance ont du mal à comprendre que tout a changé, la biodiversité s'est effondrée, le réchauffement climatique est là, ils doivent aussi s'adapter ».

## Annexe 4 – Suivi des autorisations dérogatoires au décret ou aux arrêtés préfectoraux obtenues avant 2023

| Année de demande            | Intitulé                                                                                                                                                                                                                | Demandeur                             | Etat d'avancement                                                              |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Travaux</b>              |                                                                                                                                                                                                                         |                                       |                                                                                |
| 2022                        | Demande d'autorisation de travaux pour la mise en place d'aménagements favorables aux odonates en milieux tourbeux                                                                                                      | RNBC                                  | Terminé en 2023                                                                |
| 2022                        | Travaux d'élargissement de la route forestière « le chemin Godignon » en forêt domaniale de Saint Maurice et Bussang                                                                                                    | ONF 88                                | Non réalisé en 2023                                                            |
| 2022                        | Travaux de réfection du pont du rahin sur la route forestière du Stalon en Forêt domaniale de Saint Antoine                                                                                                             | ONF 70                                | Réalisé à 75% en 2023                                                          |
| 2021                        | Travaux de rénovation des pylônes du fort de Servance et mise en place d'une clôture de périmètre immédiat de captage d'eau potable                                                                                     | Ministère des armées                  | Terminé en 2023                                                                |
| 2021                        | Travaux pour la remise en état des aménagements des pistes de ski de fond du Ballon d'Alsace                                                                                                                            | SMIBA                                 | Autorisation valable pour la durée des travaux, partiellement réalisés en 2021 |
| <b>Etudes scientifiques</b> |                                                                                                                                                                                                                         |                                       |                                                                                |
| 2022                        | Etude des micromammifères                                                                                                                                                                                               | Réseau naturaliste ONF                | Débuté en 2022, poursuivi en 2023.                                             |
| 2022                        | Inventaire des mollusques                                                                                                                                                                                               | CBNFC-ORI                             | Partiellement réalisé en 2022, rien fait en plus en 2023                       |
| 2021                        | Prolongation des études scientifiques concernant les inventaires des hétérocères (OPIE FC), des coléoptères aquatiques (OFB) et des bryophytes (SBFC)                                                                   | Divers                                | Autorisation pour 3 ans renouvelée par le comité du 02/02/2021                 |
| 2021                        | Inventaires mycologiques                                                                                                                                                                                                | SMPM                                  | Autorisation pour 5 ans                                                        |
| 2021                        | Etude bryologique                                                                                                                                                                                                       | Denis Cartier (botaniste indépendant) | Autorisation pour 5 ans                                                        |
| 2021                        | Etude concernant la reconstruction de l'historique des feux et des changements climatiques dans la région du Rhin supérieur pour les ~12'000 dernières années à partir d'enregistrements sédimentaires de zones humides | Université de Strasbourg              | Autorisation valable pour la durée de l'étude, non réalisée en 2022            |
| 2020                        | Suivi des grands carnivores par pièges photographiques                                                                                                                                                                  | OCS                                   | Mise en œuvre à partir de 2020                                                 |



### OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence Nord Franche-Comté  
3 rue Parmentier - BP 14  
70201 LURE Cedex

Téléphone :  
03 84 30 09 78  
Télécopie :  
03 84 62 96 19



### PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Espace Nature Culture  
Château-Lambert  
35 chemin du Harderet  
70440 HAUT-DU-THEM CHATEAU-LAMBERT

Téléphone :  
03 84 20 49 84